

7 ANS

# communes

DOSSIER

## Venus d'Algérie : des immigrés pas comme les autres

**Interrogations, témoignages, points de vue,  
indignations, ces pages vous sont ouvertes !**

causescommunes@lacimade.org

ou Causes communes, La Cimade, 64 rue Clisson, 75013 Paris

## Charlatane

De mon miroir effacée,  
Ton image partira ;  
Je détiens la panacée :  
Pas un seul ne s'en tira.

En regardant dans la glace,  
Devinez qui vient dîner ;  
Les autres, on les efface :  
Il suffit d'éliminer.

Combien le regard se fane,  
À classe qui nous croisons.  
Mais la haine est charlatane :  
Les panacées ? Des poisons.

*François Wirth*

## Les immigrés

De leurs lointains pays, un jour ils sont venus.  
Bien souvent clandestins, ils ont dû se cacher,  
Accepter des affronts, sans jamais se fâcher,  
De peur d'être expulsés, ou pire, détenus.

Pour ne plus avoir faim, et cesser d'être nus  
Ils ont franchi nos murs, en bravant le danger.  
Ils ont parlé « Travail, et puis salle à manger »  
Enfin de bien des mots, jusqu'alors inconnus !

Ils ont effectué les plus sales travaux,  
Ceux que nous refusions, parcequ'ils ne sont pas beaux !  
Et puis des deux côtés, le racisme a germé.

Il est vrai que souvent ils ont fait des erreurs,  
Que nous avons aussi gardé un cœur fermé :  
Mais peut-on discuter des goûts et des couleurs ?

*Paulouis Jehanne*

## Message à nos lecteurs

Chers lecteurs de Causes communes, nous souhaitons par ce message vous inciter à prendre votre plume et à contribuer encore plus activement à alimenter cette chronique « Vous le dites » qui vous est dédiée. Les sujets de discussion ne manquent pas et nous aimerions que cet espace devienne un vrai lieu de débat et d'échange. Alors n'hésitez plus à nous écrire !

*Le comité de rédaction  
de Causes communes*

## En silence

Oh douleur,  
Oh honte,  
Ils parlent, silence  
Ils décident, silence  
Ils dessinent, silence  
Ils bâtissent, silence  
Ils enferment, silence  
C'est une bonne petite entreprise,  
Qui casse des femmes, des enfants, des hommes  
Qui les casse terriblement, tous,  
Qui nous casse imperceptiblement, tous  
en silence.

*Jeanne Vilbert (poème envoyé pour le cercle  
de silence devant le futur centre de rétention  
du Mesnil-Amelot 2)*

## Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre documentation détaillée comme d'ailleurs quasi chaque semaine quelques autres demandes d'organisation de bienfaisance (je réponds à une vingtaine). Certes je sais que « tant qu'on pas tout donné, on n'a rien donné », mais permettez moi de poser sous forme interrogative la célèbre formule de Michel Rocard, « la France peut-elle accueillir toute la misère du monde ? » Et les millions de malheureux de tous continents ? Est-il défendu d'aider les plus proches avant les plus éloignés ? Je souhaiterais avant tout un commentaire évangélique : en pratique que faire ?

Merci d'avance d'une approche plus pragmatique. Agir d'abord sur les causes pour réduire les conséquences ! Certes tout homme ou femme est mon frère mais plus ou moins proche, aurez vous le courage de le reconnaître ?

Avec mes déferentes salutations,

*Un donateur de La Cimade  
qui s'interroge.*

## LE TRAIT DE... FAUJOUR

Près de 30% des demandes d'asile sont aujourd'hui examinées en procédure prioritaire, c'est-à-dire dans un délai de quinze jours voire de 96h si le demandeur est placé en centre de rétention.



Le dossier de ce numéro a été réalisé avec l'aide de l'association Génériques, créée fin 1987 et ayant pour objectif d'entreprendre et de soutenir toute action permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes migratoires en France et dans le monde, par des activités tant scientifiques que culturelles.

pour en savoir plus  
 [www.generiques.org](http://www.generiques.org)

# Sommaire

## Regards

### 6 Actualités



Septième mois de grève des travailleurs sans-papiers. Décryptage du projet de loi sur l'immigration par Claire Rodier, juriste au Gisti. Grâce: les autorités dépassées par le flot de migrants. L'Europe sous la vague xénophobe. La force de résilience des Haïtiens.

### 10 Point chaud

Contre l'ouverture du futur centre de rétention du Mesnil-Amelot 2, le camp de la honte.

### 11 Initiatives

Les ex-mineurs marocains voient enfin leur aboutir leur lutte pour pouvoir racheter leurs avantages en nature au même titre que leurs autres collègues. Les associations réunies dans la Confédération française pour le droit d'asile se mobilisent pour exiger un accueil décent des demandeurs d'asile.

### 13 Juridique

L'accueil des demandeurs d'asile: des contentieux à régler

## Le dossier

### 14 Venus d'Algérie, des immigrés pas comme les autres.



Ils sont venus d'un pays proche. Un morceau de la France pendant plus d'un siècle. Avant 1962, ils n'étaient pas Algériens, ni non plus Français. Les Algériens forment aujourd'hui la communauté immigrée la plus importante de l'hexagone. Mais en 2009, les Algériens ont aussi été les étrangers les plus expulsés après les Roumains. Comment les Algériens immigrés en France ont-ils vu leur statut changer au fil d'une histoire commune qu'il reste à écrire ?

### 20 Actions

Travailleurs immigrés, harkis, pieds noirs, tous ont connu le déracinement: témoignages. L'association Ayyem Zamen à Belleville « veut sortir de l'oubli les vieux migrants. »

### 22 Portrait

Fille de harki, Jeannette Bougrab a été nommée présidente de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) au mois d'avril 2010.

### 23 En débat

L'immigration algérienne est-elle une immigration à part ? Benjamin Stora, historien, et Mehdi Lallaoui, auteur-réalisateur, racontent l'histoire des migrations algériennes en France.

## Trajectoires

### 26 Parcours



L'engagement de La Cimade en Algérie raconté par Mireille Desrez, équipière de La Cimade à Médéa pendant la guerre.

### 27 La chronique

Que faire de ce qu'on fait de nous ?

### 29 Carnets de justice

La salle d'audience de Coquelles fut le premier tribunal délocalisé de France. Dans une salle banale, à quelques mètres des locaux de garde à vue et du centre de rétention, le juge des libertés et de la détention décide de la prolongation en centre de rétention ou non des étrangers sous le coup d'une mesure d'éloignement.



## lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

➤ **suivre** les événements des 70 ans de La Cimade au fil des témoignages, photos et articles mis à jour régulièrement et découvrir les prochaines dates des manifestations prévues partout en France jusqu'en novembre 2010.

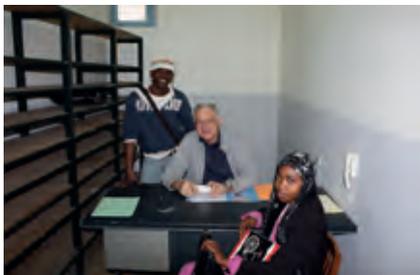
➤ **télécharger** le rapport d'observation *Enquête sur les pratiques des consulats de France en matière de délivrance des visas* paru le 8 juillet 2010.



➤ **retrouver** les reportages et le diaporama photo réalisé par Vali sur le problème de l'hébergement des demandeurs d'asile à Nantes.

## Expressions

### 30 Rencontre



L'association Rencontre et Développement (CCSA) apporte une aide d'urgence aux migrants subsahariens « coincés » en Algérie. Rencontre avec Jan Heuft, président de l'association.

### 31 À lire, à voir

Des romans et des films pour changer le regard sur les migrations...

### 34 Sur le web

Le collectif Justice et Liberté pour les Chibanis s'est doté d'un site pour informer sur les droits des migrants âgés.

# Édito



## Projet de loi sur l'immigration : quand l'exécutif cherche à se protéger des juges !

Une fois de plus, les parlementaires seront amenés dès l'automne à examiner un projet de loi sur l'immigration. Avec ses partenaires associatifs, et en lien avec les mouvements d'Eglises, La Cimade se mobilise pour sensibiliser l'opinion publique aux nouvelles régressions importantes contenues dans ce projet, et qui auraient des conséquences concrètes si elles étaient adoptées pour des milliers de personnes qui vivent en France ou y demandent protection. Des actions se préparent pour la rentrée et des rendez-vous auront lieu avec les groupes parlementaires pour tenter de limiter autant que faire se peut les effets négatifs des mesures envisagées.

Comme le décrypte dans ce numéro Claire Rodier, une des responsables du Gisti, ce projet de loi est marqué d'abord par la volonté du Gouvernement de se protéger de la Justice, en réduisant le pouvoir de contrôle des magistrats ou en retardant leur intervention. Cette méfiance de l'exécutif à l'égard des juges n'est pas nouvelle, mais elle s'aggrave et va venir renforcer encore ce sentiment d'arbitraire que ressentent de nombreux citoyens de ce pays, en premier lieu desquels ceux qui n'ont pas la nationalité française.

Demande de justice, demande d'égalité : c'est en s'appuyant sur ces notions que le formidable mouvement des travailleurs sans-papiers se développe depuis des mois et des mois, avec le soutien de plus en plus large des organisations syndicales, des associations, et fait nouveau, d'un nombre non négligeable d'organisations patronales. Des critères clairs et des règles identiques de régularisation pour tous les travailleurs sans-papiers, telle est la revendication commune. Il serait si simple d'y répondre. Mais plutôt que de négocier pour édicter des règles équitables, le Gouvernement semble jouer la montre en misant sur l'affaiblissement d'un mouvement qui dure depuis des mois.

Demande de règles et de procédures claires : c'est aussi la principale revendication qu'il nous faut porter aussi en matière de délivrance des visas. Le rapport que La Cimade vient de rendre public à la suite de plusieurs missions d'observation dans les consulats de France montre à quel point le caractère aléatoire et hors de tout contrôle sérieux des conditions qui entourent l'octroi des visas génère un sentiment d'humiliation et d'iniquité ravageur.

Alors que monte de tous côtés cette attente de règles qui permettent à tous de se sentir et d'être traités de façon juste et égale, le Gouvernement défendra donc à l'automne un projet de loi dont la teneur générale est au contraire destiné à favoriser le bon vouloir du guichet et de la police, l'arbitraire, l'aléatoire. À travers les débats sur cette nouvelle loi, c'est bien de certaines des valeurs au cœur du « vivre ensemble » dont il sera question, et notamment celles de « Justice » ou d'« Egalité », au fronton des mairies depuis deux siècles, mais dont la traduction dans les faits requiert encore, et toujours, un combat quotidien.

**Laurent Giovannoni** | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Causes communes »  
Le journal trimestriel de

**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot  
64, rue Clisson 75013 Paris  
tél.: 01 44 18 60 50  
www.lacimade.org

#### ABONNEMENTS

4 numéros - 1 an : 15 €  
(étranger : 20 €)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

COMMISSION PARITAIRE : en cours  
DÉPÔT LÉGAL 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Laurent Giovannoni  
RÉDACTEUR EN CHEF : Agathe Marin  
COMITÉ ÉDITORIAL : Françoise Ballanger, Dominique Chivot, Claire Maurel, Maya Blanc, Didier Weil, Anette Smedley, Laurent Tessier, Hugo Lattard, Nanon Gardin, Patrick Huby, Maru Eugenia Garduño Barberena, Alain Le Goanvic  
ICONOGRAPHIE : Agathe Marin avec l'aide précieuse de l'association Génériques  
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Marion Huissoud Gachet, Cécile Poletti, Sarah Belaisch, Aurélie Vaugrenard, Violaine Husson, M.F. Deburge, Agathe Marin, Richard Moyon, Mireille Suveg, Mehdi Kara, Stéphane Lavignotte, Mireille Besnard, Alain Le Goanvic.

PHOTO DE COUVERTURE : © André Lejarre

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE, © ANATOMIE  
Magdalena Holtz

MAQUETTE : Romain Perrot

IMPRESSION : Cloître Imprimeurs - ZA voie express RN 12 - 29800 Saint-Thonon





4 QUESTIONS À CLAIRE RODIER, JURISTE AU GISTI

# Projet de loi Besson: ôter toute marge de manoeuvre au juge



**Claire Rodier est juriste au Gisti et fait partie des fondateurs de Migreurop. Elle décortique pour « Causes communes » le nouveau projet de loi relatif à l'immigration.**

## En quoi cette réforme constitue-t-elle un recul du contrôle du juge et une modification de ses pouvoirs ?

Avec ce projet, un étranger placé en rétention pourra être éloigné sans que le juge ait pu se prononcer sur l'opportunité de cette mesure. Porter de quarante-huit heures à cinq jours cette période, c'est donner à l'administration trois jours de plus pour organiser le départ, sans contrôle. Ce n'est pas tout : le projet prévoit que le juge ne pourra plus se saisir en appel d'un élément qui n'aurait pas été invoqué en première instance, même s'il est susceptible de faire annuler la procédure. Et désormais, il ne disposera plus que de vingt-quatre heures pour statuer. On lui ôte toute marge de manoeuvre pour faire de lui une sorte de chambre d'enregistrement des décisions de l'administration.

## Comment ce projet modifie-t-il les procédures d'éloignement des migrants ?

Dans deux affaires récentes, la stratégie du gouvernement visant à éloigner des migrants de façon expéditive a été mise en échec : l'éradication de la

jungle de Calais en septembre 2009 et le débarquement d'un groupe de Kurdes syriens en Corse en janvier 2010. Le projet de loi cherche à surmonter les obstacles alors rencontrés par des « tricheries » procédurales : en permettant par exemple à l'administration de définir n'importe quel endroit comme une « zone d'attente ». On a traduit cela par le concept de « zone d'attente sac-à-dos ». Cette législation du « n'importe où et n'importe quand » va fragiliser le droit des personnes.

## Pourquoi évoque-t-on une peine de bannissement à propos de l'interdiction de retour sur l'ensemble du territoire européen ?

C'est la transposition de la « Directive retour » européenne, qui va provoquer des dégâts importants : pourront être « interdites de retour » pendant cinq ans des personnes ayant leurs attaches en France, au mépris des principes inscrits dans des conventions internationales, notamment celui relatif au respect de la vie familiale. Par ailleurs, le dispositif ne prévoit pas la situation de personnes qui, une fois

renvoyées dans leurs pays, seront confrontées à des situations justifiant qu'elles cherchent protection ailleurs. À cause de l'interdiction de retour, il leur sera impossible de revenir en Europe pour y demander l'asile.

## Pour ce qui concerne l'aide aux étrangers en situation irrégulière que modifie le projet de loi ?

Soulignons d'abord le fait qu'avec ce projet le gouvernement reconnaît - puisqu'il essaie de le corriger - l'existence d'un délit de solidarité qu'il jusqu'ici nié. Mais la nuance introduite est en effet dérisoire, et n'entraînera pas de changement dans l'appréciation par les juges de ce délit. Et c'est un leurre que de justifier ce dispositif comme moyen pour lutter contre les passeurs. Nombre de ces « passeurs », aujourd'hui condamnés, sont des migrants qui ont aidé à passer moyennant finances, afin de pouvoir s'offrir à leur tour le « passage ». Et si les réseaux de passeurs continuent de prospérer, c'est grâce à la fermeture des frontières qui fait monter le prix - mais aussi la dangerosité - du passage. ■

**Propos recueillis par Dominique Chivot**

**45** jours, c'est la durée maximale de rétention fixée par le projet de loi sur l'immigration. Actuellement, elle est déjà de 32 jours. Or un étranger ne peut être placé en rétention « que pour le temps strictement nécessaire à son départ ». Le Comité interministériel de contrôle de l'immigration estime, qu'en moyenne, le délai nécessaire à l'organisation de l'éloignement d'un étranger est de dix jours et demi. 32 jours de rétention c'est déjà excessif. Passer à 45 jours signifie faire de la rétention une véritable sanction à l'égard des étrangers en situation irrégulière.



L'accompagnement des étrangers pourrait être gravement remis en cause avec ce projet de loi.

GRÈVE DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS

# Éric Besson s'entête

**Au septième mois de la grève des sans-papiers, le ministère de l'Immigration persiste à présenter la circulaire édictée par ses services en octobre dernier comme la solution du problème. Pourtant, ce texte ne résout rien.**



Travailleurs sans papiers lors du rassemblement métro Varenne à Paris, vendredi 14 mai 2010

Plusieurs centaines de travailleurs sans-papiers occupaient toujours, vendredi 11 juin, le trottoir devant l'Opéra Bastille, à Paris. Malgré l'intervention de la police censée les en déloger une semaine plus tôt. Les grévistes sans-papiers ont décidé, jeudi 27 mai, d'investir ces lieux, hautement symboliques pour affirmer leur détermination à obtenir satisfaction sur leur principale revendication: la définition de critères clairs permettant la régularisation par le travail. Quelques jours, plus tôt, les quatre syndicats mandatés par le mouvement (CGT, CFDT, FSU, Solidaires), conviés au ministère de l'Immigration pour un second rendez-vous, s'étaient heurtés à un mur, ou presque. Les services d'Éric Besson se sont contentés de renvoyer leurs interlocuteurs

à la circulaire édictée le 24 novembre 2009. Un texte censé arrêter les conditions de délivrance des cartes de séjour temporaire pour les salariés. Pourtant, les onze organisations soutenant le mouvement (CGT, CFDT, FSU, Unsa, Solidaires, Droits devant !, LDH, RESF, Autremonde, Femmes Égalité et La Cimade), ne cessent d'opposer que ce texte ne résout rien. Une circulaire n'est pas une loi, rappellent-elles. Et le texte qui l'accompagne, une synthèse des bonnes pratiques, n'a aucune valeur juridique. En outre, bien avisé celui qui pourrait déceler, dans ces deux documents, des critères de régularisation précis, applicables par toutes les préfectures. Il laisse donc toute latitude à «l'arbitraire» dans l'examen des dossiers. Les onze reprochent bien

d'autres lacunes à la circulaire Besson du 24 novembre. Elle ne tient pas compte des travailleurs non déclarés, et les travailleurs tunisiens et algériens sont exclus de son champ d'application. Enfin, le texte stipule que la régularisation doit être subordonnée à la situation de l'emploi dans les régions concernées.

Pour les syndicats, il existe pourtant déjà une base pour arrêter des critères de régularisation. C'est «l'approche commune», négociée de concert en mars dernier entre syndicats et représentants des employeurs (CGPME, ETHIC, Véolia Propreté et le Syndicat National des activités du déchet). Reconnaisant que "l'emploi d'étrangers sans titre de séjour est une réalité économique aujourd'hui dans notre pays", ce texte énonce des "propositions" pour la définition des critères et des procédures de régularisation. Au début du mois de juin, les quatre syndicats mandatés, CGT en tête, ont tout de même repris langue avec le gouvernement. Avec le ministère du Travail, notamment. Les discussions ont porté sur une refonte de la procédure de régularisation. Pour que, entre autre réforme, ce soit la préfecture du lieu de travail, et non du lieu de domicile, qui procède désormais à l'examen des dossiers. Ce qui empêcherait déjà que des salariés d'une même entreprise voient leur demandes instruites par des autorités différentes.

À suivre... —

**Hugo Lattard**

EN EUROPE

# Grèce, « porte d'entrée » de l'Europe

Les autorités dépassées par les flots de migrants.



Sara Prestianni

campement afghan à Patras, octobre 2009

Quand ils n'ont pas chaviré dans la mer Égée, les navires accostent à Samos, à trois kilomètres de la côte turque. Avec Lesbos et Chios, ces îles grecques sont devenues les destinations de dizaines de milliers de migrants. D'autres passent la frontière cachés dans des camions. Ils viennent d'Afghanistan, d'Irak, d'Iran, d'Égypte, du Soudan, du

Pakistan... Au port de Patras, ils tentent de se faufiler à bord des ferries partant vers l'Italie. Mais l'an dernier, le campement a été rasé, avec son lot d'arrestations et d'expulsions.

Les autorités grecques se disent dépassées. Elles ont arrêté 75 000 « illégaux » en 2006, le double en 2009. Et si les migrants cherchent à gagner le nord-ouest de l'Europe, la majorité échoue, restant en Grèce en errance ou dans un centre de rétention souvent insalubre.

Soit entre 250 000 et un million de personnes, voire davantage. Selon Frontex<sup>1</sup>, la Grèce est le pays européen le plus concerné par l'immigration clandestine. La police grecque délivre les permis de séjour, au compte-goutte. Le taux de demandes d'asile accepté – 1 à 2% – est si faible que le HCR<sup>2</sup> y voit une violation du droit des réfugiés. Pour 2010, le nouveau Premier ministre socialiste, George

Papandréou, a annoncé une réforme du système d'accueil et du droit d'asile. Le gouvernement élu en octobre dernier envisage aussi une réforme du code de la nationalité, fondé sur le droit du sang, et l'accord du droit de vote au million d'immigrés en règle. Un progrès attendu, d'autant que la crise économique et ses tensions sociales font craindre un regain du racisme. L'extrême droite a obtenu une quinzaine de députés aux dernières élections. ■

**Maya Blanc**

1 | L'Agence européenne aux frontières extérieures (de l'Union européenne).  
2 | Haut-Commissariat aux Réfugiés (de l'ONU).

**Pour la première fois, le Conseil d'État a suspendu, le 20 mai dernier, une réadmission en Grèce, au titre du règlement « Dublin II », qui concernait une famille de réfugiés palestiniens arrivés à Marseille fin 2009.**

L'EUROPE SOUS LA VAGUE XÉNOPHOB

## L'immigration, bouc émissaire de l'extrême-droite

16,5% des voix pour le parti Jobbik, en avril dernier, au premier tour des élections législatives hongroises : C'est un nouveau record européen pour un parti d'extrême-droite lors d'une élection à portée nationale. Entouré de sa « Garde hongroise » toute vêtue de noir, son leader, Gabor Vona avait émaillé sa campagne d'attaques contre la « criminalité rom ». Le même mois en Autriche, la candidate du FPÖ à l'élection présidentielle, remarquée pour ses accents antisémites, a obtenu 15,6%. Aux législatives de juin des Pays-Bas, le Parti de la Liberté (PVV) de l'islamophobe Geert Wilders a plus que doublé son nombre de députés.

Les partis d'extrême-droite ne connaissent pas pour autant de poussée régulière et ample en Europe ces dernières années. Mais certains bons scores ne sont plus seulement enregistrés à l'occasion d'élections locales ou européennes. Une vague xénophobe s'installe insidieusement sur le continent. Ce qui rassemble ces mouvements, c'est l'intolérance à l'égard de l'étranger et le refus de la « différence ». Leur nationalisme et leur populisme se nourrissent de tout ce qui ronge à leurs yeux l'identité de leur pays. Face à la crise, l'immigration reste le meilleur bouc émissaire. On s'en prend plutôt aux musulmans à l'Ouest,

aux juifs, aux roms ou même aux homosexuels à l'Est. Les formations d'extrême-droite ne sont plus seulement de simples partis contestataires. L'une appuie un gouvernement, comme le Parti du peuple au Danemark, l'autre participe à une coalition, comme la Ligue du Nord en Italie. D'autres influencent les programmes des partis de droite. Ce fut le cas du Front national avec Nicolas Sarkozy en 2007. En Grande-Bretagne, le vainqueur David Cameron n'a pas hésité à pointer l'immigration excessive et à prôner un système de quotas. L'Europe frileuse s'habitue. ■

**Dominique Chivot**

## RETOUR DE MISSION

# La force de résilience des Haïtiens

Le pays attend la mise en œuvre de mesures qui lui redonneront confiance.

Yolène était rentrée de l'école vers 16 h 30, ce mardi 12 janvier, comme d'habitude. Elle était un peu excitée, et sa mère lui a demandé d'aller jouer dehors pour la laisser travailler. Quelques minutes plus tard, la terre se soulevait à Port-Au-Prince et la gamine a vu sa maison s'effondrer, écrasant sa mère et tous ceux qui étaient à l'intérieur. Des histoires comme ça, ou de plus terribles encore, comme celles de ces écoles, de ces bâtiments publics, de ces magasins qui se sont transformés en tombeaux pour des milliers de personnes en trente-cinq secondes, nous en avons entendu beaucoup.

Aujourd'hui, les plaies causées par cette catastrophe sans précédent sont encore ouvertes. Il y a celles que l'on découvre, avec stupeur, en parcourant les quartiers du centre-ville où s'enchevêtrent dans un chaos inimaginable des tas de gravats, de ferrailles, des immeubles aplatis vautrés sur le sol et d'autres encore debout, mais pas pour longtemps. Et puis, il y a les plaies que l'on ne voit pas, près de 300 000 morts, mais qui sont cachées au cœur de chaque Haïtien.

**À l'intérieur du pays, et avec l'appui indispensable des familles émigrées à l'extérieur, la vie reprend le dessus, malgré tout.**

La nation entière est ébranlée. Et elle attend encore la mise en œuvre de mesures qui lui redonneraient confiance et espoir. De son propre gouvernement d'abord. Or, le président Préval et son gouvernement, tétanisés par l'écroulement, au sens propre et au sens figuré, des symboles de l'État, n'ont pas joué leur rôle



Geneviève Jacques

de leaders. De la communauté internationale ensuite. Toutes les agences onusiennes, tout ce que le monde compte d'ONG humanitaires ont débarqué très rapidement à Port-Au-Prince, avec armes et bagages. Ils ont assuré les tâches les plus urgentes, mais sans coordination avec les principaux intéressés, c'est-à-dire les Haïtiens et leurs multiples organisations (de femmes, de jeunes, de syndicalistes, d'Églises, etc.). Cette absence de coopération est l'un des constats les plus préoccupants que l'on peut faire quatre mois après le séisme. Le plan de reconstruction et de développement, qui prévoit que pendant dix-huit mois les projets seront placés sous l'autorité d'un comité mixte donateurs-Haïtiens, a été élaboré par des « experts », sans consultation ni participation de la société civile ! Si l'enjeu est bien de « rebâtir une Haïti nouvelle », et pas seulement de reconstruire des bâtiments et des infrastructures, force est

de constater que l'on n'est pas très bien parti ! Et pourtant, il y a de vraies raisons de ne pas désespérer : le peuple haïtien a fait preuve d'une incroyable force de vie et de dignité pendant et après le séisme. À l'intérieur du pays, et avec l'appui indispensable des familles émigrées à l'extérieur, la vie reprend le dessus, malgré tout. L'entraide et la solidarité jouent un rôle essentiel pour maintenir le tissu social et permettre aux gens de « tenir » debout, en dépit des difficultés sans nom de la survie quotidienne et de l'angoisse pour l'avenir. Cette « résilience » admirable et cette intelligence d'adaptation sont la plus grande chance pour l'avenir de ce pays. Mais elles peuvent aussi se transformer en désespérance, et éventuellement en violence, si les gens ne constatent pas rapidement que des mesures sont prises pour eux et avec eux..

**Geneviève Jacques**

ENVOYÉE EN MISSION EN HAÏTI POUR LA FIDH

# Le camp de la honte

Le nouveau centre de rétention du Mesnil-Amelot contiendra deux structures de 120 places chacune

LE « MESNIL-AMELOT II », qui va prochainement ouvrir près de l'aéroport de Roissy, sera le plus grand centre de rétention administrative (CRA) de France. D'une capacité de deux cent quarante places, il pourra accueillir des hommes et des femmes ; mais aussi des enfants. Caméras de surveillance, « portes hachoirs » actionnées par une tour de contrôle, détecteurs de mouvements sur les grillages, barbelés, interphones : tous ces moyens modernes de sécurité et de surveillance ne feront que renforcer la déshumanisation des lieux.

Le décret du 30 mai 2005 limite la capacité d'accueil des CRA à cent quarante personnes par centre. Or, le nouveau Mesnil contient deux structures de cent vingt places chacune que l'administration prétend être indépendantes l'une de l'autre. De nombreux indices montrent qu'il s'agit pourtant d'un seul établissement, d'un seul camp.

Ce nouveau Mesnil a été divisé en deux structures contiguës. Celles-ci seront cependant entourées d'une seule enceinte et reliées par une passerelle de quelques mètres, qui enjambrera une simple route. Cette sorte de mirador sera occupée par les forces policières. Il n'existera qu'un seul chemin de ronde pour les deux structures et une entrée unique, dont l'accès sera autorisé par un service de garde. Les deux chambres d'isolement se trouveront dans une seule structure. L'ensemble du camp sera placé sous la responsabilité d'une seule personne supervisant les forces de police, qui auront vocation à intervenir dans les deux zones.

Dans son rapport publié en 2008, Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, marquait son inquiétude pour ces extensions et cette « fiction de plusieurs centres placés dans un même lieu ».

À cette question de la légalité du

camp vont s'ajouter des difficultés concernant notre mission d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues, pourtant rappelée par le tribunal administratif de Paris et par le Conseil d'État lors du contentieux qui a opposé La Cimade et ses partenaires associatifs au ministère de l'Immigration. En effet, les personnes retenues ne pourront pas circuler librement dans le camp. Pour pouvoir rencontrer les intervenants de La Cimade, de l'OFII<sup>1</sup> ou du service médical, elles devront demander la permission aux policiers via un interphone et une caméra. Et ce sont eux qui, depuis leur tour de contrôle, décideront de l'ouverture des portes. Tout cela pour deux cent quarante personnes, ce qui signifie environ sept mille étrangers par an, quarante nouvelles arrivées par jour, vingt entretiens quotidiens pour chacun des intervenants de La Cimade, soit seulement une dizaine de minutes à consacrer à chaque retenu, pour tenter de faire valoir ses droits.

Un tel camp ne pourra fonctionner qu'au mépris du respect des droits et de la dignité des personnes qui vont y être enfermées. Son dispositif carcéral va engendrer une déshumanisation des relations. Avec, par conséquent, le risque d'un retour des violences : automutilations, grèves de la faim, tentatives de suicide. Ce constat est déjà fait dans les autres grands CRA de France.

S'opposer à l'ouverture de ce camp, c'est défendre les droits fondamentaux des personnes retenues. C'est dans ce contexte que La Cimade et d'autres associations ont lancé une campagne de dénonciation contre la prochaine ouverture de ce camp au Mesnil-Amelot.

**Stefano Rega** | INTERVENANT DE  
LA CIMADE AU CENTRE DU MESNIL-AMELOT 1

Pour en savoir plus  
[www.lacimade.org/mesnil2](http://www.lacimade.org/mesnil2)

1 | Office français de l'immigration et de l'intégration

Mobilisation le 29 mars 2010 contre l'ouverture du nouveau centre.



Didier Weill

## ÉGALITÉ DES DROITS

# La longue lutte d'ex-mineurs marocains pour l'égalité des droits

**Depuis des années, des ex-mineurs marocains demandaient de pouvoir racheter leurs avantages en nature au même titre que tous leurs collègues. Un tribunal des prud'hommes leur a donné gain de cause.**

Le 19 mars dernier, le tribunal des prud'hommes de Douai a condamné l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) à indemniser dix anciens mineurs marocains des Charbonnages de France à hauteur de 40 000 euros, « au titre de la perte de chance résultant de refus discriminatoires ». Depuis des années, ces ex-mineurs réclamaient de pouvoir racheter les avantages en nature que constituaient la gratuité des logements et la prime de chauffage, au même titre que tous leurs autres collègues qui travaillaient « au fond ». Ce rachat, sur la base d'une estimation du loyer et de l'espérance de vie, a permis à nombre d'entre eux d'empocher un petit pécule lors de la fermeture des puits, à la fin des années 80. Pas de sommes mirobolantes, mais de quoi se lancer dans une autre activité ou racheter son logement, alors que l'immobilier était bon marché. Parmi les quelque 78 000 mineurs marocains venus prolonger l'activité des Charbonnages de France, après le choc pétrolier, ceux tentés par le retour au Maroc y ont également eu droit. Mais « rien pour ceux restés ici », rappelle Abdallah Samate, président de l'Association des mineurs



photo d'archive, med-inmarseille

marocains du nord (AMMN). Ces derniers, parce que leurs enfants étaient scolarisés ici, parce qu'ils ne se sentaient plus d'attaches au Maroc, ont préféré demeurer en France, établis autour de Maubeuge et Valenciennes, Lens et Douai. Pourtant, les mineurs marocains avaient déjà dû se battre, à l'orée des années 80, pour que leur soit reconnu le statut de mineur et les avantages afférents. Puis à nouveau, en 1987, à l'approche de la fermeture des puits, pour négocier les conditions de la cessation d'activité, n'hésitant pas pour cela à bloquer la production lors de trois mois de grève, et subissant les pressions des autorités consulaires

marocaines, qui voyaient d'un mauvais œil ce conflit susceptible de faire des émules au Maroc.

Dans un premier temps, les membres de l'AMMN, s'estimant lésés, ont saisi la Halde, qui a jugé discriminatoire le fait de soumettre le rachat des avantages en nature à une condition de nationalité et sommé l'ANGDM de les rencontrer. Mais cet organisme, chargé de garantir les droits des mineurs après la fermeture des Charbonnages de France, ne s'est pas exécuté. Aujourd'hui, l'ANGDM a fait appel du jugement du tribunal des prud'hommes de Douai. Un appel qui est suspensif. —

**Hugo Lattard**

Mobilisation de mineurs marocains

ASILE

# Pour un accueil décent des demandeurs d'asile

En attendant de connaître leur sort, beaucoup de demandeurs d'asile se retrouvent trop souvent à la rue.



© Vail/La Cimage

Mobilisation devant l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, lundi 3 mai 2010,

Aujourd'hui, la France compte 48 000 demandeurs d'asile pour 20 400 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). À l'insuffisance chronique des places disponibles s'ajoutent, depuis mai 2009, les effets de la régionalisation de la procédure de demandes d'asile. Cette réforme oblige les demandeurs d'asile à adresser leur demande à la préfecture de région, seule compétente, et non plus à la préfecture la plus

proche de leur lieu de résidence. Plutôt que de devoir faire des allers-retours coûteux, les demandeurs d'asile choisissent donc de rester là où se trouve la préfecture de région. Dans ces villes, les dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile sont alors submergés de demandes et renvoient les demandeurs vers l'hébergement d'urgence. En 2009, seulement un quart des demandeurs d'asile a pu entrer en CADA. Un autre tiers a

pu obtenir l'allocation temporaire d'attente, soit 10,62 euros par jour, pour se loger, s'habiller, se nourrir. Aujourd'hui donc, partout en France, des centaines de demandeurs d'asile vivent dans la rue, condamnés à appeler chaque jour le « 115 » pour espérer être acceptés le temps d'une nuit ou deux dans un hébergement d'urgence. Mais comment préparer son dossier de demande d'asile quand on doit penser sans

cesse où dormir le soir ? Les associations qui accompagnent les demandeurs d'asile se sont donc mobilisées pour exiger de l'État qu'il leur assure des conditions d'accueil décentes : habillement, nourriture et, surtout, un hébergement tel qu'il en a l'obligation par la directive européenne de 2003. Elles dénoncent ainsi la situation de « quarantaine sociale » dans laquelle sont placés les demandeurs d'asile, interdits de travailler le temps d'examen de leur demande, qui peut durer de longs mois. On peut voir des médecins, des avocats ou des journalistes devenir des « assistés malgré eux ». Le 3 mai 2010, dans de nombreuses villes de France, lors de manifestations festives, plus d'une soixantaine de référés ont ainsi été déposés auprès de différents tribunaux administratifs. Les juges ont d'ailleurs considéré que les manquements de l'État en matière d'hébergement des demandeurs d'asile constituaient une atteinte manifeste et grave au droit constitutionnel d'asile. **Agathe Marin**

## “ TÉMOIGNAGE Une attente insupportable

« J'ai honte de supplier, de demander tous les jours un logement. C'est vexant pour moi. Toujours attendre, toujours attendre, mais quoi ? La vie, c'est se fatiguer physiquement

en travaillant. Faire quelque chose. Il y a une grande barrière dans le droit français. C'est devenu insupportable ». **■**

M. M. DEMANDEUR D'ASILE, originaire d'Azerbaïdjan, en attente d'un hébergement.

**CONDITIONS D'ACCUEIL****L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE :  
DES CONTENTIEUX À RÉGLER**

**ENTRE LE MINISTÈRE, LES PRÉFETS ET LE CONSEIL D'ÉTAT,  
LA LECTURE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE N'EST PAS LA MÊME.**

*Mobilisation devant  
l'Office Français de  
l'Immigration et  
de l'Intégration,  
lundi 3 mai 2010,*

Le contentieux des conditions matérielles d'accueil est né en 2009. Par une série d'ordonnances, le Conseil d'État a dégagé de la « Directive européenne sur l'accueil des demandeurs d'asile »<sup>1</sup> et de la loi un corollaire nouveau au droit d'asile. Celui-ci permet de contester efficacement les pratiques des préfectures ou du pôle emploi de priver d'hébergement ou d'allocation des demandeurs d'asile.

Le Conseil d'État avait déjà reconnu<sup>2</sup> que les conditions matérielles d'accueil étaient un corollaire du droit d'asile. Toutefois, il avait rejeté cette requête, car les intéressés bénéficiaient de l'ATA (allocation temporaire d'attente). En revanche, il peut considérer qu'il y a une atteinte illégale quand aucune mesure n'est prévue : avant l'enregistrement de la demande par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et les procédures « Dublin II »<sup>3</sup>.

Dans un autre avis<sup>4</sup>, il a dégagé directement de la « Directive accueil », et des mesures prévues par la loi pour l'accueil des demandeurs d'asile, des obligations pour l'État :

1° Le demandeur d'asile doit être admis au séjour le plus tôt possible pour avoir accès aux conditions matérielles d'accueil.

2° Dans l'attente et quelle que soit la procédure qui est appliquée au demandeur, le préfet doit garantir des conditions matérielles d'accueil assurant les besoins fondamentaux, à savoir l'habillement, la nourriture et surtout l'hébergement. Ce droit peut prendre des modalités différentes que celle prévues par la loi, mais la période concernée

doit être la plus courte possible.

L'ordonnance de septembre 2009 indiquait que les conditions devaient être fournies quelle que soit la procédure appliquée. Mais pour le ministère, les « Dublinés » (les demandeurs relevant du nouveau règlement européen) ne sont pas des demandeurs d'asile en France. Les préfets refusaient donc toujours un hébergement à ces personnes.

Dans une nouvelle ordonnance<sup>5</sup>, le Conseil d'État va aller au-delà des espoirs les plus fous des associations. Il va en effet considérer que les conditions matérielles d'accueil doivent être fournies aux demandeurs d'asile sous le régime « Dublin II » jusqu'à la prise en charge effective par le pays responsable. Cela veut dire non seulement lorsqu'ils sont placés sous convocation, mais également après l'arrêté de réadmission, tant que le transfert n'est pas organisé.

**Des limites posées**

Le Conseil d'État a cependant confirmé sa jurisprudence du mois de mars 2009 en considérant qu'il n'y avait pas violation du droit d'asile dès lors que le demandeur avait l'ATA, même s'il était dans une situation de vulnérabilité particulière (malade, femme enceinte). Il est allé plus loin en considérant qu'il n'y en avait pas si l'on proposait au demandeur un hébergement et des bons alimentaires dans l'attente d'une admission rapide au séjour, ou si l'on séparait une famille. Enfin et surtout, le Conseil d'État a



© Valt

utilisé l'article 16 de la « Directive accueil » pour refuser les conditions d'accueil à un certain nombre de situations :

- 1° les personnes dont les empreintes sont illisibles, en considérant qu'elles commettaient une fraude<sup>6</sup>.
- 2° les personnes qui ne se sont pas présentées à des rendez-vous pour un transfert « Dublin II »<sup>7</sup>.
- 3° les personnes qui ont fait l'objet d'un refus de séjour pour recours abusif, car elles se sont présentées tardivement après leur placement en rétention<sup>8</sup>.

**Gérard Sadik**

1 | Directive du 27 janvier 2003.

2 | Ordonnance Gaghiev du 23 mars 2009.

3 | Règlement du 1er septembre 2003, qui établit la responsabilité de l'État membre par lequel le migrant est entré dans l'espace européen.

4 | Ordonnance Salah du 17 septembre 2009.

5 | Avis du 20 octobre 2009.

6 | CE, 2 novembre 2009.

7 | CE, 16 novembre 2009.

8 | CE, 6 janvier 2010.



Collection Marcel Cerf

*Rencontre des membres de l'Etoile Nord-Africaine dans un café, en région parisienne. Vers 1936.*



# Venus d'Algérie : Des immigrés pas comme les autres

Ils sont venus d'un pays proche. Un morceau de la France pendant plus d'un siècle. Jusqu'à l'indépendance, ils n'étaient pas encore Algériens, mais pas non plus Français. Les hommes sont d'abord venus seuls, une main-d'œuvre à bon marché, originaire de Kabylie. Puis leurs familles ; puis des ouvriers plus qualifiés, de plus en plus sensibles aux luttes syndicales et politiques. Avec, pendant longtemps, le rêve du retour. Pour beaucoup, par la suite, l'envie de s'intégrer.

Les Algériens forment aujourd'hui la communauté immigrée la plus importante de l'hexagone. Ils côtoient d'autres déracinés comme eux, les pieds-noirs et les harkis. Benjamin Stora explique dans ces pages qu'ils ont noué avec les Français une relation bien particulière. Les témoignages de ce dossier se font l'écho de cette ancienne histoire, forgée dans les larmes et le sang, qu'il faut digérer. Ils montrent aussi qu'une nouvelle histoire se construit peu à peu. De déboires en espoirs, et de génération en génération.





# France – Algérie

L'immigration algérienne est clairement particulière. Le statut de l'Algérien venant en France a évolué, et évoluera encore. Sa spécificité vient de l'histoire complexe des relations entre les deux pays, qui un temps n'en ont fait qu'un.



André Lejarte.

L'immigration algérienne en France débuta dans les dernières décennies du 19<sup>ème</sup> siècle. Main-d'œuvre bon marché, les Algériens répondaient aux besoins du secteur industriel - ils furent notamment amenés pour casser les mouvements de grève et de négociations salariales à Marseille. Il s'agissait alors d'hommes seuls, de milieux ruraux, principalement de Kabylie, que le séquestre massif des terres par les colons français avait laissés dans un grand dénuement. En 1914, 13 000 Algériens résidaient en France et l'Algérie fut le principal pays

d'Afrique à fournir des hommes durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

## Une place à part

S'ils n'étaient pas appelés immigrés, puisque l'Algérie était française, ces travailleurs n'étaient pas pour autant des citoyens français : leur statut était régi par le très discriminant code de l'indigénat instauré en 1881. Par ses liens particulièrement étroits avec la métropole et parce qu'elle fut la seule colonie de peuplement (plus d'un million de Français, qu'on appel-

# l'immigration

Sur le bateau  
entre Alger et Marseille.  
mai 1972



lerait plus tard « pieds noirs », y vivaient en 1959), l'Algérie occupait une place à part parmi les colonies françaises, ce qui explique que les Algériens ne dépendaient ni du ministère des Affaires étrangères (comme le Maroc et la Tunisie qui étaient des protectorats) ni de celui des Colonies, mais du ministère de l'Intérieur.

**Entre 1946 et 1954 le nombre d'Algériens en France passe de 22 000 à plus de 210 000**

Restreinte au sortir de la guerre, l'immigration de travail, alors temporaire, fut encouragée dès 1919 pour la reconstruction et augmenta jusqu'à la crise de 1930. Les conditions d'habitat étaient désastreuses (bidonvilles, camps fermés, etc) et en 1925 fut créée la SAINA (Service des Affaires Indigènes Nord-Africaines) qui mit en place des foyers pour loger les immigrés et centralisa l'intégralité des démarches de ces travailleurs. Sa double mission de « surveillance et police » et de « protection et assistance » reflète un télescopage entre aide sociale et contrôle policier. Les conditions d'accueil étaient conçues pour empêcher que cette immigration grandissante ne devienne une immigration de peuplement et pour que les travailleurs restent entre eux. Cette « ethnisation » du logement eut des effets non négligeables dans l'émergence du mouvement nationaliste

## Des citoyens français

Le code de l'indigénat fut aboli en 1946: les indigènes deviennent officiellement des citoyens français, sans bénéficier des mêmes droits. Les Algériens bénéficient d'un statut à part: on leur octroie la citoyenneté et la libre circulation. Ce ne sont pas des immigrants étrangers ni des émigrants coloniaux, mais des migrants régionaux. Ils seront cependant de nouveau stigmatisés lors du recensement de 1954, avec l'apparition de la catégorie FMA, Français Musulmans d'Algérie.

Entre 1946 et 1954 le nombre d'Algériens passe de 22 000 à plus de 210 000, de loin la plus forte augmentation parmi les différentes populations de migrants. À l'origine de cette hausse, plus qu'un besoin de main d'œuvre, il y a la paupérisation croissante

guerre de 1914  
Tirailleurs algériens  
devant la cathédrale  
de Reims



de la population algérienne et l'explosion démographique. Les immigrés viennent désormais de toute l'Algérie, même si l'immigration kabyle reste la plus organisée et majoritairement transitoire. Le début des années 1950 marque aussi le commencement de l'immigration familiale.

Le gouvernement continue à encadrer l'accueil et le séjour des travailleurs algériens en France, notamment avec la SONACOTRA (Société nationale de construction pour les travailleurs algériens), fondée en 1956 suite à la médiatisation des conditions déplorables dans lesquelles ils vivaient. Une majorité habitait les bidonvilles, qui avaient vu le jour entre 1950 et 1955, d'autres étaient dans la rue (pendant l'hiver 1954, 67% des sans-abris sont des Algériens).

L'immigration continue à un rythme très soutenu durant la guerre d'indépendance qui se porte jusqu'en métropole. On assiste à des répressions policières d'une violence sans précédent, et les journaux associent insécurité et immigration algérienne.



Marche des « Beurs ». Marche pour l'égalité, la dignité et contre le racisme. Strasbourg, 1983

### ... Évolutions

En 1962, les accords d'Évian prévoient un régime spécial, qui privilégie les Algériens en termes d'entrée sur le territoire et de protection sociale. Une réciprocité de droits consentie par la France qui table alors sur une immigration temporaire. Mais face à des chiffres en hausse constante, la France cherche rapidement à reprendre le contrôle du flux migratoire en provenance d'Algérie. Suivront les accords de 1968 qui instaurent des quotas (35 000 par an, quota réduit à 25 000 en 1971) et un système de

« certificat de résidence » et non pas de cartes de séjour. Toujours en vigueur, ces accords confèrent aux Algériens un régime avantageux, différent du droit commun dont il s'est cependant rapproché au fil de nombreuses évolutions. Puis en 1974, le président Boumédiène décide de l'arrêt total de l'émigration algérienne en France officiellement à cause d'une vague d'agressions racistes en France.

Cependant, entre 1962 et 1982, la population algérienne vivant en France passe de 350 000 à 880 000 personnes. En 1982, elle devient la plus grande communauté étrangère en France, devant les Portugais. Elle est particulièrement visée lorsque la France réoriente brutalement sa politique migratoire dans les années 70 : arrêt de l'immigration de travail en 1973, arrêt du regroupement familial en 1974, qui reprendra cependant l'année suivante, puis dès 1977, début des renvois de force des migrants dans leur pays d'origine. De 1982 à 1999 la population étrangère en France baisse de 3,7 à 3,3 millions. C'est l'Algérie qui enregistre la plus forte chute (475 000 personnes en 1999) alors que l'immigration marocaine et subsaharienne augmente.

En 2009, les Algériens ont été les plus expulsés après les Roumains, tandis que les consulats français en Algérie détiennent les records de refus de visa. Des négociations doivent avoir lieu très prochainement pour réviser les accords de 68 et faire passer l'Algérie sous le régime du droit commun. Le statut des immigrés algériens ne reflète plus l'histoire commune des deux pays, à moins qu'il ne témoigne d'un passé encore occulté. ■

Claire Maurel

Pierre Clot.

### LU SUR LE WEB

## « Noces migratoires »

Je m'appelle Mme T.K. Je suis née en 1937 à Aïn Kercha en Algérie. Mon mari est venu en France en 1952 et, en 1957, il m'a demandée en mariage. Au début, je ne le connaissais pas. Par contre, lui, il m'avait déjà vue et je lui plaisais. Sa mère est donc venue demander ma main à mes parents et nous nous sommes mariés. Il est resté trois mois avant de repartir en France. J'étais alors enceinte de ma fille aînée. Quand il est rentré en vacances, elle avait 6 ou 7 mois. Il rentrait une fois par an. Il m'arrivait de ne pas me rendre compte qu'il était déjà reparti. Je vivais avec sa famille, chez ses parents. [...]. Comme je ne m'entendais plus avec ma belle-mère, elle m'a chassée. Alors, je suis partie de la maison familiale. J'ai dû me débrouiller toute seule pour trou-

ver un toit. Personne n'était là pour m'aider. Lui, il travaillait, m'envoyait de l'argent et moi, je me débrouillais avec.

[...]

Ce qui m'ennuyait le plus, c'était que mon mari ne rentrait qu'une fois par an et pour un mois. Quand j'ai eu mes deux premiers enfants, il m'a demandée de l'accompagner, mais j'ai refusé. J'ai préféré rester là-bas pour m'occuper des enfants. Je voulais qu'ils fassent des études, qu'ils soient bien nourris et qu'ils aient un bel avenir. J'ai eu 14 enfants. 12 seulement ont survécu : huit garçons et quatre filles. À chaque fois, j'accouchais toute seule parce qu'il n'y avait pas d'hôpital à proximité.

[...]



## Ecrire l'exil, les exils algériens

Leïla Sebbar est écrivaine. Dans ses romans et nouvelles, comme dans ses essais, ses directions d'ouvrages collectifs, ses journaux ou carnets de voyage, les liens entre l'Algérie et la France et la question de la mémoire occupent une place centrale.

Face aux silences de l'histoire, aux non-dits collectifs ou familiaux, à l'impossibilité d'une certaine transmission, c'est l'écriture – et en particulier l'écriture de fiction – qui me permet d'interroger les rapports entre l'histoire coloniale et post-coloniale et l'expérience des exilés algériens. Dans la dynamique qu'instaure le récit par le jeu des allers et retours entre les époques et les personnages, l'écrivain peut faire le lien entre le passé et le présent, l'intime et le politique. C'est une manière de questionner l'histoire, de tenter de l'éclairer en mettant en scène la quête et les représentations mémorielles et, surtout, de les mettre en relation avec l'époque contemporaine. Par exemple, dans mon roman *La Seine était rouge, Paris octobre 1961*, une adolescente est brutalement confrontée, 30 ans plus tard, aux événements d'octobre 1961 et à la part que sa famille y a prise, alors que celle-ci ne lui en n'a jamais rien dit, la volonté d'« oublier » d'une génération à l'autre venant redoubler le refoulement de la mémoire collective. L'adolescente, pour se construire elle-même et faire le lien avec le présent, a besoin de savoir, d'entreprendre une recherche, non sans violence... En ce cas l'écriture est pour moi aussi comme une quête, une conjuration du silence, dont j'éprouve la

nécessité, liée à mon histoire personnelle : depuis ma naissance (je suis née dans l'Algérie coloniale, d'un père algérien et d'une mère française, tous deux instituteurs), je connais la situation d'exil comme déchirure et comme rupture – géographique et linguistique. Cela me donne une certaine complicité avec tous les exilés, d'où qu'ils viennent. C'est la raison pour laquelle j'ai coordonné plusieurs ouvrages collectifs (*Une enfance algérienne, C'était leur France, en Algérie, avant l'indépendance, Lettres parisiennes : autopsie de l'exil, Une enfance d'ailleurs*) où des voix singulières sont réunies pour exprimer l'empreinte de l'ailleurs, de l'enfance et ce qu'on devient, ce qu'on cherche, ce qu'on abandonne dans l'exil.

Dans le cas de l'Algérie, son histoire particulière fait que la population algérienne en France est une population plurielle, qui a connu l'exil à des périodes et dans des circonstances très différentes : les immigrés, les harkis, les juifs, les pieds-noirs... C'est pourquoi toute une partie de mon travail est aussi de rechercher toutes ces présences, d'en rassembler des traces, des images, des témoignages ou des écritures différentes. ■

*Propos recueillis par Françoise Ballanger*

Les enfants ont grandi sans la présence de leur père. Comme ils ne le voyaient qu'une fois par an, ils ne le craignaient pas. Il n'avait aucune autorité sur eux. Quand les filles avaient atteint l'âge de se marier, c'était lui qui s'était occupé des cérémonies de mariage. C'était son devoir. Je ne pouvais pas tout assumer toute seule. Pour les garçons, c'était pareil, excepté une fois où il a demandé à son frère de le remplacer. Il pouvait assister aux mariages mais pas aux fiançailles.

À présent, j'ai pris conscience que je n'avais pas vécu longtemps avec lui. Disons que jusque-là, je vivais toute seule avec mes enfants comme si je n'avais pas de mari. Cela dit, pendant une vingtaine d'années, je faisais des allers et retours entre là-bas et ici. Je venais le voir à Nice et je repartais. Il faut dire qu'à l'époque, la France n'exigeait pas le visa. ■

# » Filles de pieds-noirs ou de harkis : un autre déracinement



Une famille harki pose dans le mobil-home dans lequel ils viennent de s'installer. Après 1962.

Fonds Comité national pour les Musulmans français (CNMF)

Michèle Baussant est fille de pieds-noirs. La mémoire, avec son cortège de douleurs et d'ambiguïtés, elle connaît bien. Chargée de recherches en anthropologie au CNRS, elle a fait sa thèse sur Notre-Dame de Santa-Cruz à Nîmes. Tous les ans à l'Ascension, les rapatriés y viennent en pèlerinage, en souvenir du sanctuaire de la Vierge à Oran. « La religion peut être un ciment ».

Mais il y a cette Histoire à digérer. « Pour certains pieds-noirs, tout n'a pas été mauvais » dans le colonialisme, dans lequel s'inscrivent des histoires personnelles, celles des rapatriés, qui se sont sentis « trahis par la France ». Michèle Baussant parle d'un « double exil », celui des pauvres de 1830, partis immigrer de l'autre côté de la Méditerranée, et celui des « proscrits », chassés d'Algérie en 1960. Pour s'intégrer, il fallait « ne pas dire d'où l'on vient et cacher son accent ». Et retrouver d'autres formes de racisme : « Mais tu n'es pas typée comme une arabe ! », entendait-elle dans son enfance.

**« Moi aussi, je suis d'Alger, peut dire le pied-noir à l'Algérien ».**

Pour elle, les relations entre pieds-noirs et immigrés algériens gardent leur part d'ambiguïté. Le déracinement n'est pas le même, puisque celui des premiers est définitif. Cela n'exclut pas la connivence : il suffit d'utiliser une expression arabe ou l'ancien nom d'une ville algérienne. « Moi aussi, je suis d'Alger, peut dire le pied-noir à l'Algérien ».

Pour Fatima Besnaci-Lancou aussi, « les vécus sont différents ».

Cette fille de harkis préside l'association Harkis et Droits de l'homme. Pour elle, « l'histoire des harkis ne rentre pas dans celle de l'immigration, puisqu'ils ont quitté l'Algérie sous la menace de mort. Leurs familles ont été déchirées ». En revanche, les immigrés économiques repartent dans leur pays presque tous les ans : « Ils souffrent de devoir aller travailler à l'étranger, mais ils peuvent faire connaître l'Algérie à leurs enfants ».

Fatima Besnaci-Lancou ne conserve pas de souvenirs algériens chez elle. Toutefois, un tableau trône dans son salon : on la voit dans le camp de Rivesaltes où elle a vécu, cadeau d'un ami et souvenir de son enfance.

Elle a parfois l'impression que la

**« Si l'on est harki, on ne peut pas retourner en Algérie »**

guerre n'est pas finie, surtout du côté algérien « parce que si l'on est harki, on ne peut pas retourner en Algérie ». « Ce qui est terrible en France, poursuit-elle, c'est que l'État français ne reconnaisse pas cela. En 2005, une somme de vingt à trente mille euros a été versée aux victimes de la tragédie. Mais quand vous perdez des membres de votre famille, l'argent ne répare rien. Les harkis n'ont pas besoin d'un traitement spécial, mais seulement que cette tragédie soit reconnue ».

Fatima Besnaci-Lancou se sent plus citoyenne française, elle n'a pas envie de retourner en Algérie : « j'y ai des amis, de la famille. On s'envoie des mails... Mais la différence avec l'Algérie, c'est qu'en France, je peux lire, écrire, dire et faire ce que je veux. Avec cette liberté, je me sens mieux ici ».

**Maru Garduño Barberena et Dominique Chivot**

## + EN SAVOIR PLUS

**Michèle Baussant, Pieds noirs, mémoires d'exil, Stock, 2002**

**Fatima Besnaci-Lancou (dir.), Des vies, 62 enfants de harkis se racontent, éd. Atelier, 2010**

# Le café des aînés

**L'association Ayyem Zamen veut « sortir les vieux migrants de l'oubli ». À l'Est de Paris, beaucoup de retraités algériens fréquentent son Café Social.**

C'est vendredi, jour de marché à Belleville. Dès 9 h, l'arôme du café se mêle au parfum du thé à la menthe. Le salon au décor solaire se remplit : jusqu'à 160 personnes poussent la porte du café social chaque jour. Les discussions s'animent en français ou en arabe...

« Ici, confie Siddik, le café est moins cher, on rencontre des amis et on peut poser des questions sur ses papiers. » Arrivé en 1964, « à l'âge de vingt ans à peine », il retrouve en ce lieu « une solidarité qui existait avant entre les ouvriers ». Siddik oeuvrait dans le bâtiment. Retraité, il retourne une fois par an en Algérie « voir son fils, sa femme, ses frères, ses sœurs ».

Habitant le quartier, Smaïl fréquente le café depuis son ouverture en 2003. Après avoir travaillé 43 ans dans la restauration, ce retraité partage sa vie entre Paris et Setif qu'il rejoint trois à quatre fois par an. Arizki, lui, habite Annaba ; il est revenu en France le temps de recevoir des soins médicaux. S'il se déplace de Villejuif, c'est pour « trouver au café un peu de tranquillité et lire les journaux. »

Créée il y a dix ans par des travailleurs sociaux et des militants, l'association Ayyem Zamen (« temps jadis » en arabe) réunit 700 adhérents de toutes nationalités, dont une majorité de Tunisiens et de Marocains et 200 Algériens. « Les Algériens sont les migrants de la première heure. Ceux que l'on est allé chercher au milieu de leurs troupeaux », rappelle Moncef Labidi, directeur de l'association. Des hommes partis pour faire vivre leur femme et leurs enfants restés au pays. Une vie « entre deux rives » pendant plus de 30 ans...



Yali/La Cimade

Café social de Belleville

« Les liens familiaux et amicaux se sont délités.

## Maintenant, retourner au pays prendrait le sens d'une nouvelle émigration

À la retraite, beaucoup ne retournent pas au pays de manière définitive », poursuit Moncef Labidi. En France, ils ont acquis des droits sociaux, des habitudes, des repères. De l'autre côté de la Méditerranée, ils peinent à trouver leur place. « D'où leur sentiment d'avoir échoué dans leur projet migratoire. Ils n'avaient pas songé à s'installer en France. Or, maintenant, retourner au pays prendrait le sens d'une nouvelle émigration ».

Au café, les « aînés » font aussi le point sur leur situation, souvent précaire. Au cours de

sa permanence sociale, Myriam Soumah, conseillère en économie sociale et familiale, constitue avec eux leur dossier de retraite. « Nous concevons ces rendez-vous comme des rencontres », souligne André Lefebvre, qui organise des sorties et des animations. L'an dernier, un festival a été consacré à l'Algérie. Les migrants ont pu échanger, entre autres, avec le jeune cinéaste Lyes Salem. ■

**Maya Blanc**

**Café Social, 7 rue de Pali Kao, Paris 20e. Du lundi au vendredi, 9h-18h. Tél. 01 40 33 25 25.**

**Aussi : 1 rue Dejean, Paris 18e. Tel. 01 42 23 05 93.**

 [www.cafesocial.org](http://www.cafesocial.org)



# Jeannette Bougrab

Fille de harki, Jeannette Bougrab a été nommée présidente de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) au mois d'avril 2010.



Il paraît que ses parents l'avaient prénommée « Djanet », ce sera Jeannette pour l'État français. Fille de Harkis, Jeannette Bougrab est née en 1973 à Déol (Indre). Son père, ouvrier métallurgiste parlant mal le français, a poussé sa fille à faire des études et, pour elle, il y a l'école, l'école et l'école, lieu privilégié de l'intégration. Pourtant, dès le CP elle rencontre la discrimination. Sa maîtresse la place au fond de la classe avec les « gens du voyage ». Plus tard, elle est humiliée, en butte au racisme, contrôlée au faciès...et, malgré tout, son père lui donne l'amour de la France. *Si je dois remercier quelqu'un aujourd'hui*, reconnaît-elle, *c'est mon père.* Elle fait des études de droit à Orléans, obtient un DEA, puis un doctorat en droit public à la Sorbonne. Elle devient maîtresse de conférence dans cette discipline à l'université de Paris1 Panthéon-Sorbonne. Elle quitte cette fonction en 2007. Elle occupe le même poste à l'Institut d'études politiques de Paris, auquel elle vient de renoncer.

Parmi ses publications, on retient, entre autres, « Le juge administratif français et les lois nationales étrangères », « L'aide juridictionnelle, un droit fondamental ? », « L'accès à la justice », et « l'égalité à l'accès à l'emploi ».

Ses contributions, écrit-elle, *tournent autour de deux axes principaux : l'équilibre du pouvoir et l'égalité.*

Lycéenne, elle milite d'abord au sein de l'association SOS Racisme. Plus tard elle s'engage en politique à l'UMP, se revendiquant d'un gaullisme social. Elle rend sa carte en 2007 après son échec aux élections législatives, déçue d'avoir été cantonnée à un rôle d'animateur de réunions communautaires par Nicolas Sarkozy. Elle quitte alors la politique, déclarant : on peut servir l'intérêt général autrement.

Elle s'inscrit contre la dilution de la Halde au sein du défenseur des droits, créé par la réforme constitutionnelle de 2008. Elle prend également position pour l'égalité dans l'accès à l'emploi, car c'est le seul moyen de lutter contre l'exclusion sociale. Elle est aussi contre les statistiques ethniques et contre la discrimination positive. Jeannette Bougrab a été nommée présidente de la Halde le 16 avril 2010. Au vu de son parcours, peut-on espérer qu'elle soit attentive à la défense des droits des expulsés ? ou qu'elle engage la Halde dans la question des travailleurs sans papiers, ou encore qu'elle s'exprime sur le nouveau projet de loi sur l'immigration, qui sera présenté au Parlement, et qui consacre le recul des juges sur les actes de l'administration ? —

*Didier Weill*

# Ils venaient d'Algérie

En 1992, Benjamin Stora publie *Ils venaient d'Algérie*. Tiré de sa thèse d'État, c'est sans doute le premier ouvrage historique donnant une vision d'ensemble de l'immigration algérienne. Cet ouvrage a été réédité récemment sous un nouveau titre, *Les immigrés algériens en France*. C'était l'occasion pour *Causes communes* de rencontrer l'un des meilleurs connaisseurs de ces migrations algériennes.



Entre 1919 et 1939, ils sont environ 100 000... comment les appeler ? « Algériens » ? Ça n'est pas le terme qu'il faut utiliser. Indigènes ? Musulmans ? Nord-Africains ?

« Plusieurs moments-clés permettent de comprendre les migrations algériennes en France. Le premier d'entre eux est la première guerre mondiale, qui est un moment décisif puisque « les coloniaux », comme on les appelait à l'époque, sont emmenés en France pour combattre ou pour travailler dans les usines. Ils vont alors faire l'apprentissage de la métropole, et découvrir la différence avec le statut qui est le leur dans la colonie. C'est l'apprentissage et la découverte aussi de la fraternité du mouvement ouvrier, du socialisme... Bref, quand la guerre se termine et qu'ils sont démobilisés, ils reviennent, pour beaucoup d'entre eux, changés. Ce sera aussi le coup d'envoi, le signal d'une première « vague » de départs. Même s'il y a déjà eu de « petites vagues » avant cela : des ouvriers kabyles, dès 1905... Mais la première grande vague c'est celle qui suit la première guerre mondiale. Entre 1919 et 1939, environ 100 000... comment les appeler ? « Algériens » ? Ça n'est pas le terme qu'il faut utiliser. Indigènes ? Musulmans ? Nord-Africains ? Ce sont en tous cas des hommes seuls. Il

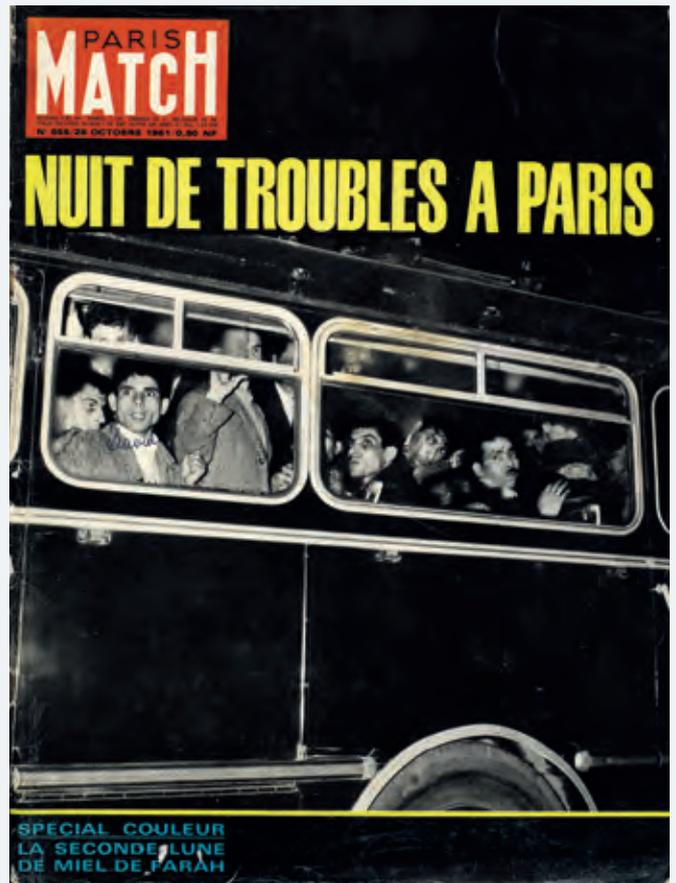
n'y a pas de migration familiale à cette époque-là. Ils viennent principalement de Kabylie, région qui a connu une très forte dépossession foncière. Ces hommes vont essentiellement travailler dans la métallurgie, dans les zones industrielles françaises : Paris et la région parisienne bien sûr, mais aussi le nord de la France, l'est et la région lyonnaise. Ces ouvriers n'ont pas de statut juridique, l'Algérie étant considérée comme la France. Ils ne peuvent pas être considérés comme « sujets », ce qui est le cas des Marocains et des Tunisiens, par exemple. D'où l'invisibilité de ces hommes, qu'on ne voit pas dans le paysage social et politique français de cette époque. Ni Français, ni sujets, ni citoyens, ni immigrés, ni étrangers non plus, contrairement aux Italiens ou aux Polonais par exemple, ou aux Espagnols qui arrivent à la même époque. C'est au sein de cette vague de migrants que va naître la première organisation politique indépendantiste algérienne : l'Étoile Nord-Africaine, en 1926, portée par Messali Hadj. L'événement décisif est l'enracinement politique, la conscience politique née en ...



... situation d'exil et d'immigration. L'apparition de la conscience nationale se produit ainsi loin de la terre natale. Pendant la seconde guerre mondiale, il ne se passe pas grand-chose du point de vue de l'immigration. C'est l'exode aussi pour les immigrés algériens, qui retournent au pays... La seconde vague d'immigration démarre donc après la seconde guerre mondiale. On peut dire que cette seconde vague emprunte certains traits à la première : ce sont les mêmes régions de départ, et notamment la Kabylie. Cependant, il existe également des différences notables. La première différence essentielle, c'est le début de l'émigration familiale, à partir des années 1950. Second élément nouveau, l'apparition de ce que l'on peut appeler des ouvriers qualifiés, dont certains sont passés par des écoles d'apprentissage. Il y a donc un début de qualification, ce qui n'était pas le cas de la première vague, dont les protagonistes étaient pratiquement tous au bas de l'échelle sociale. Là, on assiste à l'apparition d'une sorte d'« aristocratie ouvrière ». Surtout, ces hommes jouent un rôle très important dans le mouvement ouvrier et dans le mouvement syndical. C'est là aussi une très grande différence avec la période de l'entre-deux-guerres. Ces nouveaux migrants sont au premier plan des activités,

des luttes syndicales et politiques. L'immigration algérienne est alors très engagée politiquement, très nationaliste. Elle va se déchirer, s'affronter. Plus de 4 000 morts et 12 000 blessés en métropole entre 1955 et 1962... Le « second âge » de cette immigration est donc beaucoup plus politisé, mais n'envisage sa vie que dans le retour en Algérie.

La troisième vague, celle des années 1962-1980, est en fait au diapason des autres immigrations magrébines. On fait parfois démarrer l'histoire de l'immigration algérienne avec cette troisième vague. Or cette période coïncide plutôt avec les migrations des Tunisiens et des Marocains. L'immigration algérienne était déjà là depuis très longtemps. Si on confond ces flux migratoires, si on avait alors le sentiment que cette immigration algérienne venait juste d'arriver, c'est peut-être parce que, jusque-là, cette population vivait dans l'espoir du retour. Il était évident, à partir de 1962, que ça n'était plus le retour qui allait dominer mais l'intégration, l'installation dans la société française. Cette immigration algérienne va par la suite encore continuer à



Paris-Match. 28 octobre 1961

grossir, à se développer, venant de toutes les régions d'Algérie, du fait de la situation algérienne bien sûr, de la dégradation économique en Algérie... Mais à partir de la troisième génération de l'immigration algérienne en France, on s'interroge sur son identité, sur sa place dans la société française, on prend petit à petit ses distances avec l'Algérie, même si cela n'est pas toujours verbalisé, pas assumé aussi clairement... »

Propos recueillis par Laurent Tessier.



Marche pour l'égalité, 1983

# Non-dits d'États

**Mehdi Lallaoui, auteur- réalisateur d'origine algérienne revient sur les spécificités de l'immigration algérienne, marquée par le poids des non-dits entre la France et l'Algérie.**



« L'immigration algérienne n'est pas une immigration à part. Comme tous ceux qui se sont réfugiés en France, comme les Arméniens, les Italiens ou les Polonais, les Algériens ont subi l'exil, ont subi le déplacement, le refus, le racisme etc. Mais les Algériens ne sont Algériens que depuis 1962, alors qu'en réalité ils viennent en France depuis le début du 20ème siècle. C'est dès 1905 que les Algériens arrivent en France, et s'installent à Marseille pour travailler dans les savonneries, les huileries ou les briqueteries, etc. Ils ne sont pas Algériens alors. Ils ne sont pas non plus citoyens français, ils n'ont pas les mêmes droits. Il leur faut des documents pour circuler. Cependant, ils ont moins de difficultés que les Africains ou les Asiatiques, à cause du statut particulier de l'Algérie jusqu'en 1962. À l'indépendance, ils deviennent algériens et donc des immigrants comme les autres.

Mais de l'histoire tumultueuse entre la France et l'Algérie, il persiste des tensions, des crispations. Cette histoire ne peut pas être comparée à celle d'autres pays d'émigration comme le Portugal, le Cameroun ou l'Italie. Entre la France et l'Algérie, il y eut une guerre qui a duré près de 8 ans et qui a fait des centaines de milliers de morts en Algérie et des dizaines de milliers de morts côté français. En

France, aujourd'hui il y a plus de 4 millions de personnes concernées par cette guerre. Il y a deux millions d'appelés, près d'un million de rapatriés, quelques centaines de milliers de harkis, tous les Français d'origine algérienne et ne parlons pas de leurs descendants ! Jusqu'à aujourd'hui, cinquante ans après, cette guerre imprègne donc notre société. Regardez les crispations autour du film *Hors la loi* de Rachid Bouchareb !

**Il est temps d'écrire notre histoire commune, d'écrire un grand livre de la fraternité**

Or, parce que cette histoire n'a pas été écrite, les tensions et les incompréhensions perdurent. Ce n'est qu'en 1999 que l'Assemblée Nationale renomme les événements d'Algérie, guerre d'Algérie. Ce ne sont pas des non-dits diffus, latents, ce sont des non-dits d'États qui crispent jusqu'à aujourd'hui les relations franco-algériennes et nos sociétés.

Aujourd'hui on refuse des visas à des Algériens qui ont passé la moitié de leur vie en France. Pourquoi cette stigmatisation perdure ? C'est incompréhensible. Je ne connais pas plus francophiles que les Algériens. C'est parce qu'ils ont été éduqués dans les principes de la République, qu'ils se sont révoltés et ont demandé l'indépendance. Il est temps d'écrire notre histoire commune, d'écrire un grand livre de la fraternité. Ce sera un grand livre avec tout ce qui a réuni et tout ce qui a opposé les Français et les Algériens. Nous, les Français d'origine algérienne, nous faisons partie de ce pays et nous sommes un lien avec l'autre côté de la Méditerranée... Et on ne va pas pouvoir nous mettre dehors, c'est comme ça, n'en déplaise aux nostalgiques de l'Algérie de Papa...

**Propos recueillis par Agathe Marin.**

## + EN SAVOIR PLUS



• Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*, Fayard (4 mars 1992) 492 pages.



• Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France : une histoire politique, 1912-1962*, Hachette Littératures, 2009



• Mehdi Lallaoui, David Assouline, *Un siècle d'immigration en France*, éditions La Découverte, collection Au nom de la mémoire, 1996 (trois tomes)



• Leïla Sebbar, *La Seine était rouge Paris, octobre 1961*, réédition 2009, Actes Sud (Babel)



• Leïla Sebbar, *Trilogie Mes Algéries en France : Carnet de voyages, 2004 ; Journal de mes Algéries en France, 2005 et Voyage en Algéries autour de ma chambre : Abécédaire, 2008*. Ed. Bleu autour

... à voir

• Mehdi Lallaoui *En finir avec la guerre*, Coproduction : Mémoires Vives Productions / France 3 Corse Année : 2008 Format : 3 x 52'

*Le silence du fleuve* 52' (documentaire) 1991

# La Cimade et l'Algérie

Les positions politiques et théologiques de La Cimade ainsi que ses modes d'action ont été très fortement marqués par son engagement auprès des Algériens pendant la guerre d'indépendance. Mireille Desrez, équipière de La Cimade à Médéa en 1959 puis directrice des études du Centre d'enseignement para-médical de Constantine après la guerre, retrace les grandes lignes de cette histoire mouvementée et polémique.



Archives La Cimade

Distribution d'huile à Belkitane, décembre 1961

Le 1er novembre 1954, une insurrection à Constantine et dans les Aurès se propage en grande Kabylie. Cette « Toussaint rouge » marquera, moins de dix ans après la fin de la seconde guerre mondiale, le début de la guerre qu'on nommera pudiquement pendant de nombreuses années, « les événements ».

Ce petit rappel pour souligner que les équipiers de La Cimade de cette époque, dont certains étaient engagés dans les actions de La Cimade depuis 1939, avaient donc connu la guerre et étaient marqués par les exhortations au « devoir de résistance » au nazisme par des pasteurs allemands tels que Dietrich Bonhoeffer, Martin Niemöller, Karl Barth, des pas-

teurs français tels que Wesphal, Boegner, Casalis, Maury puis par les thèses de Pomeyrol, etc. Sans compter l'influence de l'Alliance des équipes unionistes regroupant entre autres les responsables des cinq mouvements de jeunesse protestants à l'origine de la création de La Cimade. Outre les engagements et les souvenirs marquants de la seconde guerre mondiale, les équipiers étaient fortement influencés par les témoignages des « appelés et des rappelés en Algérie » qui racontaient ce qui s'y passait, ce qu'ils avaient vu ou ce qu'ils avaient été forcés de faire. Un livret à l'adresse des « appelés et rappelés en Algérie » fut d'ailleurs édité par l'Alliance des Équipes Unionistes

avec des conseils, des textes théologiques et des encouragements qui pouvaient aller jusqu'au « refus d'obéissance » pour des actes inhumains, dégradants, contraires à leur foi ou à leur déontologie.

**Outre les engagements et les souvenirs marquants de la seconde guerre mondiale, les équipiers étaient fortement influencés par les témoignages des « appelés et des rappelés en Algérie »**

Dès 1955, la commission sociale de l'Église Réformée de Fran-



ce, alarmée par des informations confirmées sur les violences, les exactions et les tortures envers les populations en Algérie, alerte les paroisses en France et les autorités civiles et militaires. En 1956, le pasteur Vissert-Hoof président du Conseil œcuménique à Genève, revient d'un voyage en Algérie et propose aux paroisses d'Algérie de faire appel à La Cimade pour les aider dans leurs actions de distribution et d'aide sociale aux musulmans. Il fait son rapport à Jacques Beaumont, nouvellement nommé secrétaire général de La Cimade, qui décide alors d'une stratégie, de la gouvernance et du développement de l'action de La Cimade en Algérie.

Le conseil d'administration de La Cimade de 1957 décide alors de prospecter sur les besoins et sur les actions possibles en Algérie et envoie Isabelle Pelloux, ancienne équipière pendant la seconde guerre mondiale, en mission de reconnaissance. De cette mission seront lancées les implantations de La Cimade, d'abord à Alger en 1957, puis l'année d'après dans le bled, au milieu des expulsés ou regroupés par l'armée dans un climat de peur. Des postes Cimade sont ainsi créés dans les montagnes, dans le Titteri (Médéa, Sidi-Naamane), dans les Aurès (Belkhitane) et à Constantine.

Par ailleurs, Isabelle Pelloux est mandatée pour faire des visites dans les camps d'internement sous direction militaire, tant auprès des Algériens détenus qu'auprès des sympathisants Français à l'indépendance.

En France, ce sont les équipiers du Service Prison, créé en 1953, qui visitent les centres d'assignation à résidence de Saint-Maurice l'Ardoise (Gard), du Larzac (Aveyron), de Thol (Ain) et de Mourmelon, Vadenay (Marne). À partir de 1959 ils interviendront au centre de tri de Vincennes.

En effet, dès les années 50, des postes Cimade sont créés pour accompagner les Algériens venus travailler en France. On peut nommer ainsi le Service Nord-Africain qui accompagnait les travailleurs algériens immigrés, le Service Artisanat (1955-1964) qui donnait du travail aux femmes algériennes ●●●

## QUE FAIRE DE CE QU'ON FAIT DE NOUS ?

C'était lors d'une table-ronde sur la place des femmes en église, un homme a avancé cette idée simple : il n'y a pas de problème des femmes, mais des hommes. Mécaniquement, en défavorisant les femmes dans la concurrence, les hommes la rende plus favorable pour eux-mêmes. Est-il possible de transposer cette remarque évidente aux questions de discrimination ? Pierre Tévanian<sup>1</sup>, lors d'une autre table ronde en 2006, après deux interventions sur être noir et être arabe en France, devait répondre à cette question à première vue saugrenue : qu'est-ce qu'être blanc ? Etre blanc, c'est d'abord l'habitude de ne pas se poser cette question, ne pas avoir à s'interroger sur son identité, et la place qu'on occupe dans la société, contrairement à des personnes noires ou arabes. Cette place va de soi. C'est ne pas subir de discrimination en raison de son identité supposée : être blanc n'est pas d'abord une couleur de peau mais un rang, une certaine place sociale, plus tranquille que bien d'autres. Bien sûr, il faut croiser le genre (homme-femme, homo-hétéro), la « race », la classe. Dans certains cas, la richesse annule la couleur de peau ou l'orientation sexuelle. Mais dans la rue, face à un policier, un noir reste un noir, et s'il conduit une belle voiture, il est louche. Et pour moi, personnellement ? Sans être riche, être un homme blanc hétérosexuel, par un effet de système et non mon action volontaire, me donne des avantages relatifs ; je dois travailler pour réussir mes projets, mais moins qu'une femme, un noir ou un prolo. Dans certains cas, par exemple dans la concurrence pour une ressource rare comme un emploi, mon avantage se fait à leur détriment. « Que faire de ce qu'on a fait de nous ? » demande Pierre Tévanian. Comme lui, je veux rejeter la position cynique comme la mauvaise conscience et appeler à la traîtrise : assumer sa condition de blanc (d'homme, d'hétéro...) sans l'assurer. Embrasser dans mon action militante la « cause de l'autre » me permet d'essayer de me désidentifier de mon identité de départ, pour tenter de m'identifier à l'autre. Je sais que cette identification à l'autre est impossible : je ne serai jamais un juif allemand, une lesbienne algérienne, un sans-papiers sénégalais. Mais ce mouvement me fait éviter l'apitoiement et le cynisme pour faire naître une action politique, un espace politique qui met en crise l'assignation de chacun – moi comme l'autre – à sa place. Cette action ne fut-elle pas toujours celle de La Cimade, de l'internement volontaire pendant la guerre à la lutte pour les étrangers, en passant par le soutien aux luttes d'indépendance ? Du rabbin juif Jésus quand il prenait parti pour un « impur » ? Une trahison pour être fidèle à ce qui compte, à ceux qui ne comptent pas. ■

1 | « La question blanche », in La mécanique raciste, éditions Dilecta, 2008. Lire aussi Sylvie Tissot, Pierre Tévanian, Les mots sont importants, Libertalia, 2010



Archives La Cimade

Camp de regroupement de Sidi Naamane, 1962

... chefs de famille ou encore le Service Goods (1955-1963), un service de distribution de vivres et vêtements qui provenaient essentiellement des États-Unis et de Suisse. Malgré les bonnes volontés, ces aides pouvaient être inutiles à cause du manque de connaissance de la culture algérienne. Ainsi, des équipiers passaient parfois des nuits entières à trier les petits suisses dont certains contenaient du jambon ou encore on pouvait voir les boîtes de conserve terminer directement à la poubelle, car il n'y avait aucun moyen de savoir si elles étaient hallal.

Dans tous ces postes, avant et pendant la guerre, les équipiers vivront et travailleront en équipe, au milieu de et avec la population, tant en France qu'en Algérie. Ils témoigneront auprès du siège de La Cimade, des différents ministères et organes officiels, des injustices, des actes humains dégradants et de toute autre exaction, contraires à leur éthique et aux droits de l'homme.

Cependant, sur le terrain, en Algérie, les équipiers étaient placés dans une position ambiguë. Il fallait composer à la fois avec le FLN, les autorités locales et l'armée. C'est aussi grâce à cette position ambiguë, non marquée politiquement, que les baraques Cimade en Algérie pouvaient être de véritables lieux de rassemblement et d'échange où se croisaient la com-

munauté musulmane, des militaires et des pieds noirs.

Après l'indépendance, tous les postes créés en Algérie pendant la guerre ont poursuivi leur mission dans un souci d'aide à la reconstruction et d'aide à la formation des cadres et techniciens algériens. C'était l'époque de la

### Avant et pendant la guerre, les équipiers vivront et travailleront en équipe, au milieu de et avec la population, tant en France qu'en Algérie

réconciliation et du « développement durable ». En 1962, Madeleine Barot annonça dans une proclamation, très vivement reçue, que les équipes professionnelles de La Cimade seraient incluses dans le comité chrétien de service en Algérie (CCSA) mis en place par le Conseil œcuménique des Églises de Genève. Un appel fut alors lancé dans toutes les paroisses européennes et de très nombreux équipiers allemands, anglais, néerlandais, suisses ou norvégiens vinrent travailler soit, avec les équipes professionnelles de La Cimade, soit dans les nouveaux travaux lancés par Jean Carbonare<sup>1</sup> dont, son grand plan de reboisement. Ce programme avait pour but de mettre fin aux distributions gratuites de vivres et

de biens auxquelles participait La Cimade avec la Croix-Rouge française et les paroisses catholiques et protestantes. Pour Jean Carbonare, équipier de La Cimade, ces distributions faisaient perdre la dignité à ceux qui les recevaient. Le programme de reboisement visait à en terminer avec cette distribution, tout en reboisant les collines des Aurès dévastées par les bombardements au napalm de l'armée française. Les ouvriers sont choisis parmi les chefs de famille les plus nécessiteux des trois départements, Constantine, Batna, Sétif. 60 000 chefs de familles seront engagés chaque mois. 21 millions d'arbres seront plantés. Dans le même temps, on crée des plantations d'arbres fruitiers, une scierie et une menuiserie. Il s'agissait de reconstruire l'Algérie détruite par la guerre et de former ses futurs cadres<sup>2</sup>.

Au fur et à mesure qu'elles pouvaient passer le flambeau aux nationaux, les équipes de La Cimade s'en allaient. La Cimade a quitté l'Algérie en 1973. ■

#### Mireille Desrez

| ANCIENNE ÉQUIPIÈRE DE LA CIMADE EN ALGÉRIE ENTRE 1954 ET 1969

<sup>1</sup> Jean Carbonare, Ensemble, se remettre debout, éditions Olivétan, Lyon, mars 2010

<sup>2</sup> Catherine Simon, Algérie, les années pieds rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969), Paris, La Découverte, 288 p.

# Tribunal d'exception, tribunal pour étranger

La salle d'audience de Coquelles fut le premier tribunal délocalisé de France. Un intervenant en rétention raconte ces audiences publiques, sans public.

Le juge des libertés et de la détention, qui doit siéger dans un tribunal « indépendant », rend la justice dans une salle d'audience située à 7 km de Calais et à 30 km du Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-mer. Ce local, banal, sans signe distinctif, fait partie d'un complexe comprenant l'hôtel de Police, le local des Renseignements généraux et le Centre de Rétention Administrative.

Travaillant au Centre de Rétention Administrative de Coquelles, j'assiste très souvent aux audiences délocalisées. Chaque fois que j'entre dans la salle, je ne peux m'empêcher de ressentir le malaise que me décrivent très régulièrement les retenus. Le lieu est rempli de policiers, l'ambiance surréaliste : les policiers et les interprètes se font la bise et discutent de leurs vacances ou de leurs problèmes familiaux. Les personnes retenues, assises en rang serré, font face durant des heures à un bureau totalement vide (celui du juge et du greffier). L'audience qui théoriquement commence à 9h30, ne débute jamais avant 11h, car le juge n'arrive qu'à 10h30. Les personnes retenues eux, sont dans la salle depuis 8h30 du matin.

Nous les avons presque tous rencontrés la veille pour les préparer à cette audience, et surtout pour leur conseiller de demander l'assistance de l'avocat de permanence ; parfois cependant, certains retenus arrivés après 19 heures sont présentés au juge dès le lendemain matin. J'essaie alors de repérer ceux que nous n'avions pas vus la veille. Après m'être présenté, je regarde vite fait les documents qui justifient leur rétention et leur précise qu'il y a un avocat « gratuit » qu'ils peuvent solliciter pour les assister.

Puis je propose de les rencontrer plus tard au centre de rétention, ce qui les rassure un petit peu. Ils sont bien seuls face aux policiers et aux interprètes, plus proches des policiers que des retenus.

Ce jour-là, le greffier m'informe qu'un Vietnamien que j'ai vu la veille et qui avait de grande chance de libération ne veut plus, semble-t-il, l'assistance de l'avocat. Après un bref entretien avec lui, il s'avère que c'est l'interprète qui l'a dissuadé de demander le concours de l'avocat.

Finalement j'ai pu le convaincre de prendre l'avocat. Il sera libéré pour vice de procédure, « nullité soulevée par l'avocat ».

À 11h 15 l'audience commence enfin.

La salle est toujours vide, mis à part les policiers, moi et deux, trois interprètes, personne dans la salle. Audience publique mais sans public.

Inlassablement la juge répète les mêmes mots, rétention prolongée de 15 jours. Parfois elle s'autorise certaines remarques et attitudes totalement déplacées. Elle conseille par exemple aux Indiens de passer plutôt par la Belgique la prochaine fois, car là-bas selon elle, les contrôles policiers sont moins rigoureux qu'à Calais.

Ce jour-là, l'audience se termine à 16h30.

L'avocat de permanence soulève des nullités de procédure, ce qui a le don d'agacer la juge, qui a l'habitude que les avocats de permanence ne formulent aucune observation. Elle fait des suspensions d'audience jusqu'en début d'après midi, et quand l'avocat se plaint des suspensions trop longues, elle rétorque : « il ne fallait pas soulever des nullités ».

Plus tard, au centre de rétention, un retenu me confie qu'il n'a pas eu l'impression d'avoir été dans un tribunal : mêmes policiers et même interprète qu'en garde à vue, salle d'audience à quelques mètres du local de garde à vue. Je n'ai pas osé lui dire que cette justice-là est rendue « au nom du Peuple Français... »

De toutes les façons, cette mention est portée au début de chaque ordonnance rendue par le juge des libertés et de la détention. ■

**Andry Ramaherimanana** | INTERVENANT POUR LA CIMADE  
AU CENTRE DE RÉTENTION DE COQUELLES EN 2009.

JAN HEUFT

# « Nous sommes une station service au bord de cette route de détresse »

Rencontre avec Jan Heuft, président de l'association algérienne Rencontre et Développement qui accompagne les migrants sub-sahariens « stagnant » en Algérie.



La vie dans les ghettos de migrants refoulés d'Algérie au Mali, Tinzaouaten, octobre 2009.

Sara Prestianni

## Comment en êtes-vous venus à agir auprès des migrants sub-sahariens ?

Rencontre et Développement est une association œcuménique, fondée pour être aux côtés des Algériens dans leur lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Elle a travaillé aussi pour l'indépendance des peuples de l'Afrique - dont le peuple Sahraoui. Ensuite, dans les années 62-65, elle s'est occupée plutôt de développement, avec des petits projets d'artisanat et de commerce pour que les gens puissent se développer eux-mêmes. Petit à petit, il y a eu des migrants sub-sahariens, qui sont venus demander de l'aide à Rencontre et Développement. On s'est lancé alors dans une aide ponctuelle, d'urgence, parce qu'il fallait être là, à côté, et les aider.

## Quelle est aujourd'hui la situation des migrants en Algérie ?

La situation des migrants sub-sahariens en Algérie s'est aggravée depuis les années 90. Autrefois, après l'indépendance, l'Algérie était un moteur en Afrique, surtout du point de vue politique. Le pays accueillait de nombreux migrants, qui pouvaient travailler et participer à la vie politique. Puis, petit à petit, la politique européenne a eu des conséquen-

ces graves sur l'Algérie, qui a adopté une politique répressive de refoulement vers les pays d'origine. Aujourd'hui, il y a donc moins de migrants en Algérie, et ils se retrouvent dans des situations toujours plus précaires. Il y a peu de temps, on dénombrait entre 3 000 et 6 000 migrants autour de la frontière d'Oran mais tout ça a été « nettoyé » par la police. Il y a eu des razzias, on les a ramassés, mis dans des camps et transportés à la frontière. Actuellement, il reste près de 5 000 migrants autour d'Alger et une plus grande concentration du côté de Tamarrasset, au sud. Ils se cachent dans des grottes en espérant monter vers le nord puis, pour certains, atteindre l'Europe. On compte entre 5 000 et 10 000 migrants en situation irrégulière. Les plus nombreux sont les Congolais puis les Camerounais et les Libériens. Il y a aussi environ 700 demandeurs d'asile et 110 réfugiés reconnus par le Haut Commissariat aux Réfugiés.

Le drame c'est que l'Algérie n'est qu'une étape pour ces migrants qui souhaitent gagner l'Europe. Mais cela devient de plus en plus difficile car l'espace Schengen garde bien ses frontières et l'Algérie désormais garde bien ses côtes. Les migrants n'arrivent plus à partir, alors ils traînent en Algérie où ils



Jan Heuft (au centre) au siège de Rencontre et Développement

n'ont pas le droit travailler. Et après deux années, trois années passées en Algérie, ils ont beaucoup de mal à rentrer dans leur pays les mains vides. Ils se retrouvent dans une impasse.

#### En quoi consiste l'aide que Rencontre et Développement apporte à ces migrants ?

Nous sommes une station service au bord de cette route de détresse qu'empruntent ceux qui cherchent une vie meilleure. On aide à scolariser les enfants, on donne des soins médicaux, on s'occupe aussi des décès, on a eu malheureusement vingt-deux décès en deux ans, dont dix-sept femmes. Mais on s'occupe aussi de choses plus joyeuses comme les actes de naissance. Et puis on aide aussi ceux qui souhaitent rentrer. On a mis en place des relais de retour sur la route d'Alger vers Bamako ou Cotonou. Ce sont des points de ravitaillement pour les migrants sur la route du retour. On accompagne aussi de petits projets d'insertion dans les pays d'origine.

Et puis on s'occupe aussi des harragas, ces Algériens qui essayent de traverser la Méditerranée sur de petits bateaux. Quand ils échouent, ils peuvent être condamnés à la réclusion. Alors on les visite en prison, on essaye aussi de leur assurer un accompagnement psychologique.

**Après deux ou trois années passées en Algérie, ils ont beaucoup de mal à rentrer dans leur pays les mains vides. Ils se retrouvent dans une impasse.**

#### Quel est l'apport du partenariat avec La Cimade ?

La Cimade est un partenaire historique, car de nombreux équipiers travaillaient pour le Comité Chrétien de Service en Algérie (CCSA) dont Rencontre et Développement est aujourd'hui l'héritière.

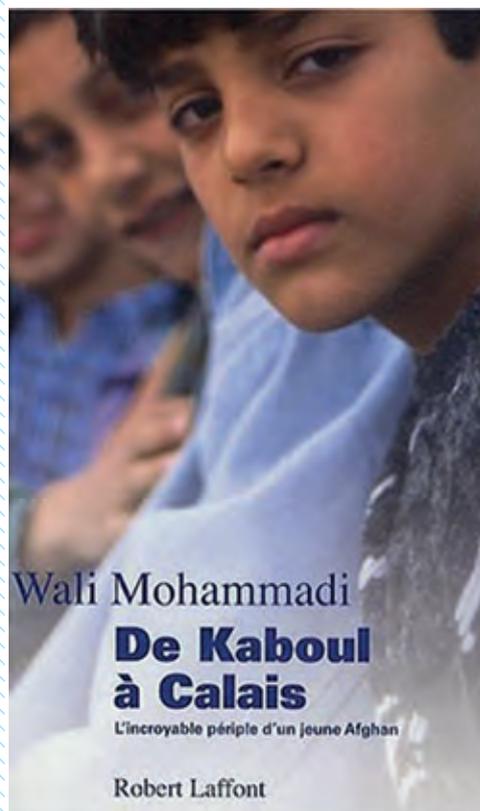
Actuellement, le partenariat avec La Cimade nous aide à répondre à l'urgence, à trouver des logements provisoires pour les migrants, à leur apporter des soins, etc.

Mais surtout, La Cimade nous apporte le volet plaider. C'est-à-dire qu'elle nous rappelle qu'il ne suffit pas d'être sur le terrain, mais qu'il faut aussi travailler au niveau du plaidoyer, de la défense des droits de l'homme. Cependant l'Algérie est un pays très fermé, la société civile n'est ni reconnue, ni organisée et c'est difficile. Travailler en Algérie pour les migrants sub-sahariens, africains, c'est très difficile. On n'existe pas.

**Propos recueillis par Agathe Marin**

## voyage clandestin

De Kaboul à Calais, Wali Mohammadi, Robert Laffont, 2010, 250 p., 19 €.



C'est une histoire comme celle de tant d'autres Afghans, mais qui a le mérite de nous plonger dans la réalité quotidienne d'un voyage clandestin. Wali a quinze ans lorsqu'il tente pour la seconde fois de fuir son pays : Kaboul et ses attentats meurtriers dans lesquels il a perdu sa mère et trois de ses frères ; les talibans et leurs tortures qui l'ont déjà atteint, après avoir eu raison de son père, un nationaliste tadjik. Il lui faudra trois mois et deux semaines pour arriver à Calais, face au paradis britannique supposé. À crever de faim, de froid ou de peur dans des camions, sur des bateaux ou des sentiers de montagne. À la merci des passeurs qu'il ne faut « jamais regarder dans les yeux ». Un véritable « parcours initiatique » qui « affaiblit le corps, mais rend l'esprit plus fort ». Et tout ça pour retomber sur des rafles quotidiennes à Calais ? L'histoire de Wali a son rayon de soleil : une famille française qui le recueille, l'inscrit au collège et lui permet de passer son BEP de pâtissier. Aujourd'hui naturalisé français, Wali travaille à Lille, a pu revoir sa sœur à Londres et faire venir en France son plus jeune frère.

**Dominique Chivot**



## La politique de l'immigration passée au crible

**Cette France-là, volume II, édité par l'association éponyme, diffusion en librairie, La Découverte 2010**

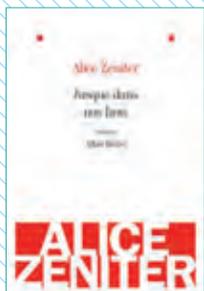
L'association Cette France-là, présidée par Michel Feher, philosophe, ambitionne de soumettre la politique de l'immigration de l'administration Sarkozy à un examen argumenté, critique. Une critique qui ne porte pas seulement sur le manque d'humanité de cette politique, sa brutalité, mais bien plus sur ses contradictions internes, sa logique, sa cohérence. Pour ce faire, Cette France-là tient les « chroniques annuelles » du mandat de Nicolas

Sarkozy, sous forme d'ouvrage réunissant les contributions de journalistes et d'universitaires. Début 2009, un premier opus avait paru, qui couvrait la première année du quinquennat. Brice Hortefeux était alors ministre de l'Immigration et de l'identité nationale. Le présent ouvrage reprend cette chronique, du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Entre temps, Éric Besson, transfuge du PS, a hérité du ministère de l'immigration. Éric Besson va plus loin que son prédécesseur : ainsi, le « démantèlement » de la jungle de Calais ou l'expulsion d'étrangers vers des pays en guerre, comme

l'Afghanistan. Les auteurs offrent une lecture politique originale et séduisante de ce qui a tout l'air d'une fuite en avant. Car la politique de l'immigration est une pièce maîtresse du sarkozysme, observent-ils. Synthétisée par l'objectif des 27 000 reconduites aux frontières à atteindre chaque année, elle sert à figurer le volontarisme et l'efficacité gouvernementale dont se prévaut le chef de l'État. Alors que la crise a réduit sa marge de manœuvre, il y a tout lieu de craindre que Nicolas Sarkozy ne cesse d'user de cet expédient.

**Hugo Lattard**

## Jusque dans nos bras



**Jusque dans nos bras, Alice Zeniter, Albin Michel, 2010, 240 p., 16 €**

Une (très) jeune femme, de père algérien et de mère normande, décide de contracter un mariage blanc avec son copain d'enfance, Malien : c'est la seule solution pour qu'il obtienne la nationalité française et puisse rester en France. Tout en évoquant les grands et petits souvenirs de leur amitié

depuis l'époque de la maternelle, elle raconte pourquoi et comment tous deux assument ce choix et se préparent à la « cérémonie », en contournant tous les obstacles aussi bien administratifs et politiques que psychologiques. Un excellent roman, au style tonique et plein d'humour, pour une lecture à la fois roborative et fine, sans pathos. En offrant cette vision

personnelle et convaincante des effets destructeurs et/ou absurdes de la politique d'immigration actuelle, l'auteur – qui appartient à la même génération que ses personnages – montre comment des jeunes d'aujourd'hui, s'affrontent au racisme et quel sens ils donnent à des notions comme « identité », « altérité », « solidarité ».

**Françoise Ballanger**

*Ce roman vient de recevoir le Prix littéraire de la Porte dorée. Ce prix, créé cette année par La Cité nationale de l'histoire de l'immigration, récompense un roman ou un récit (écrit en français dans l'année) traitant du thème de l'exil ou de la migration.*

Président du jury : **Mohamed Kacimi, écrivain**

Membres du jury : **Mehdi Charef, écrivain et cinéaste, Arlette Farge, historienne, Mehdi Lallaoui, cinéaste, Florence Lorrain, libraire, Alain Mabanckou, écrivain, Valérie Marin La Meslée, critique littéraire, Léonora Miano, écrivain, Jacques Toubon, président du conseil d'orientation de la CNHI et Henriette Walter, linguiste.**

Comme suggestions de lecture, les 9 autres titres « nominés » :

- *L'Arabe*, d'Antoine Audouard (L'Olivier)
- *Le Tombeau de Tommy*, d'Alain Blottière (Gallimard)
- *Missak*, de Didier Daeninckx (Perrin)
- *Murmures à Beyoglu*, de David Boratav (Gallimard)
- *La Mer noire*, de Kéthévane Davrichewy (Sabine Wespieser)
- *En direction du vent*, de Fawaz Hussain (Non-Lieu)
- *Le silence des esprits* de Wilfried N'Sondé (Actes Sud)
- *Ru*, de Kim Thúy (Liana Levi)
- *Tâche de ne pas devenir folle*, de Vanessa Schneider (Stock)



## LES INVITÉS DE MON PÈRE

Lucien Paumelle, médecin retraité, est un homme d'action aux fortes convictions humanitaires. Son engagement le conduit jusqu'au mariage blanc avec une jeune femme moldave, Tatiana, pour lui éviter l'expulsion. Mais cela n'est pas du goût des enfants, Babette et Arnaud, dont la vie est sérieusement dérangée par la présence de Tatiana et de sa fille dans la vie du père. Sur le registre de la comédie, Anne Le Ny, la réalisatrice, nous brosse un portrait

plutôt corrosif d'une certaine société française, dans la catégorie « nouveaux riches » plutôt que « petits-bourgeois » comme le définit Arnaud, le fils de Lucien. Dans le domaine de l'immigration, le film nous apporte quelques

informations sur les réactions d'une famille plutôt évoluée, en tout cas désireuse de faire du bien vis-à-vis des sans-papiers. Ce n'est pas un cours sur comment faire avec des sans papiers, mais l'atmosphère générale est bien dépeinte: la dureté réglementaire, la menace sur les gens qui « aident » les clandestins, et même la délation... Tatiana la trop belle immigrée moldave est révélatrice malgré elle des névroses familiales. Le portrait de Tatiana, qui obtient un mariage « blanc » avec Lucien, est celui d'une immigrée déterminée à donner à sa fille les moyens de s'en sortir par les études. Ses professeurs soulignent que l'intégration passe par là. Politique intelligente car c'est la fille qui a plus de chances de s'intégrer à la vie française qu'elle-même. La fin du film est dure. Le retour à la réalité pour Lucien (les lois actuelles sur l'immigration) interdit le happy end... —

**Alain Le Goanvic** | PRO-FIL

Pro-Fil est une

association d'inspiration protestante, mais ouverte

à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités

reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres

entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression

cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



## Échos du festival de Cannes...

### HORS LA LOI



DE RACHID BOUCHAREB (ALGÉRIE)

Tant de bruit déjà sur ce film !... des détracteurs l'ont mis en cause, en fonction d'a -priori politiques... et sans l'avoir vu ! Au début, on se sent emporté par le vent de l'histoire, celle de la lutte pour l'indépendance du peuple algérien. Les rappels historiques sont importants, de 1925 à 1962, période d'un long cheminement de libération du joug colonialiste. L'image est belle, la musique également. Le principe de raconter la Révolution algérienne au travers de la vie de trois frères (interprétés par des acteurs qui se donnent à fond) est le fil rouge qui nous aide à sentir le côté humain de toute action politique. Complaisant dans certaines séquences de fusillades, le film a le mérite d'évoquer une époque peu glorieuse de notre histoire coloniale.

### BIUTIFUL



D'ALEJANDRO GONZÁLES IÑÁRRITU (ESPAGNE)

C'est une plongée dans notre monde actuel, à Barcelone, où coexistent des populations immigrées: Noirs d'Afrique, Chinois et Asiatiques, Sud-Américains. Un monde de souffrances et d'exploitation au sein de l'Europe. Uxbal évolue dans l'illégalité et "gagne" sa vie en exploitant des groupes de clandestins, corvéables et vulnérables. Il n'est pas directement impliqué, car il a des intermédiaires. Le style de cinéma est à la fois réaliste et lyrique. Uxbal est un personnage très complexe (il parle avec les morts, a des visions) mais il prend conscience qu'il doit mettre « ses affaires en ordre ». Il se met à agir dans le sens du bien : vis-à-vis de ses enfants, de sa femme, des dealers, des immigrés. —

**Alain Le Goanvic** | PRO-FIL

## CONCERT MILITANT

## Rock Sans Papiers. Appel du 18 septembre

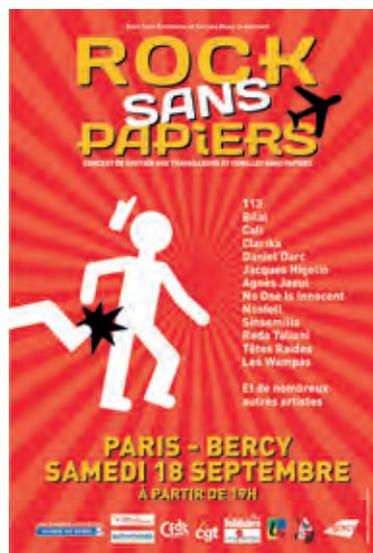
« Nous, artistes, musiciens, comédiens, réalisateurs, écrivains, plasticiens, professionnels de la musique, du spectacle, du cinéma, de l'information, de la culture, avec la majorité des citoyens français, nous déclarons solidaires des milliers de sans-papiers qui grandissent, étudient, et vivent à nos côtés dans notre pays. Nous refusons que des enfants, souvent nés et scolarisés en France, soient expulsés avec leurs parents vers des pays qu'ils ne connaissent pas ou plus et dont certains ne parlent même pas la langue. Nous refusons que des parents soient arrêtés, menottés, rudoyés, humiliés et enfermés dans des Centres de Rétention Administrative sous les yeux de leurs enfants. Nous refusons que des familles, parce qu'elles n'ont pas de papiers, soient séparées, le père brutalement expulsé à des milliers de kilomètres, tandis que la mère et les enfants restent ici, souvent dans la misère et traumatisés à vie. Nous refusons que des travailleurs, qui bien souvent exercent leur métier dans des conditions pénibles, car sans droit, dont la plupart cotisent (retraites, maladie, chômage...) et paient des impôts en France vivent en permanence dans la peur et la clandestinité. Nous refusons les lois Besson sur l'immigration qui bafouent le droit d'asile français et font honte au pays des Droits de l'Homme. Comme certains l'ont fait en d'autres périodes de l'histoire, en accord avec les principes du droit international qui protègent les migrants, en accord avec les droits de l'homme et de l'enfant, comme avec les valeurs universelles de fraternité, d'égalité, de liberté et d'accueil de notre République, nous appelons à résister à ces pratiques indignes et inhumaines. »

Avec le soutien de RESF, LDH, La Cimade, AutreMonde, CFDT, FSU, CGT, Solidaires et UNSA sera organisé un grand concert festif le 18 septembre à Bercy, réunissant plus de 20 artistes dont Jacques Higelin, les Têtes Raides et No One Is Innocent. —

Pour signer l'appel du 18 septembre ou trouver plus d'informations sur le concert



<http://rocksanspapiers.org>



WWW.CHIBANI.ORG

## Justice pour les Chibanis



Le collectif Justice et Liberté pour les Chibanis s'est doté d'un site, [www.chibanis.org](http://www.chibanis.org). Les Chibanis, ce sont les anciens, en arabe. Littéralement, les « cheveux grisonnants ». Car ce site a pour vocation d'informer sur les droits des migrants âgés : les travailleurs immigrés de la première heure, essentiellement maghrébins. Puis tous les autres venus à leur suite, d'Afrique ou d'ailleurs, qui voient à présent leurs tempes blanchir. Le site veille à la garantie de leurs droits et tout particulièrement celui de vivre dans la dignité. Ces derniers temps, au nom de la lutte contre la fraude, les contrôles de l'administration se multiplient. Nombre de prestations que reçoivent les Chibanis, retraite, aides au logement, sont conditionnées à une présence en France supérieure à six mois. Les caisses, qui versent ces prestations, veillent au grain. Mais selon les Chibanis, elles dépassent parfois les bornes. C'est aussi l'avis de la Halde. Dans une délibération, elle a jugé discriminatoires des contrôles effectués par la CAF à leur rencontre. —

Hugo Lattard

## RAPPORT D'OBSERVATION

# Enquête sur les pratiques des consulats de France en matière de délivrance des visas

« Ça m'a fait trop mal, je ne pensais que la France pouvait faire ça. J'avais tous les documents, j'avais confiance. Quand on sort de là, on se sent vide, nul, grugé. L'esprit humain a besoin de comprendre, de s'accrocher à quelque chose. Mais là on n'explique rien, pas d'indication, pas d'explication. On prend ton argent et on te refuse sans rien t'expliquer ». Ce témoignage, recueilli à la sortie du consulat de Bamako, illustre l'incompréhension, l'humiliation et parfois la colère ressenties par ceux qui sont confrontés aux refus silencieux des consulats français.

Pourtant le Ministère de l'Immigration brandit régulièrement devant les médias le fort taux de visas accordés par la France, autour de 90 % en moyenne. Mais sans jamais évoquer ni les disparités importantes d'un pays à l'autre (le taux de refus est de 48 % à Annaba contre 1,6% à Saint-Petersbourg) ni la nette diminution du dépôt de demande de visas observée ces deux dernières années. Comment les évolutions de la politique de délivrance des visas conduit-elle au découragement des candidats au départ ? Face au peu d'informations disponibles sur les pratiques des consulats, qui disposent d'une marge de manœuvre considérable, La Cimade publie un rapport rendant compte des dysfonctionnements comme des bonnes pratiques de cette administration.

Ce rapport s'attache à analyser les évolutions récentes en matière de délivrance des visas, comme l'augmentation

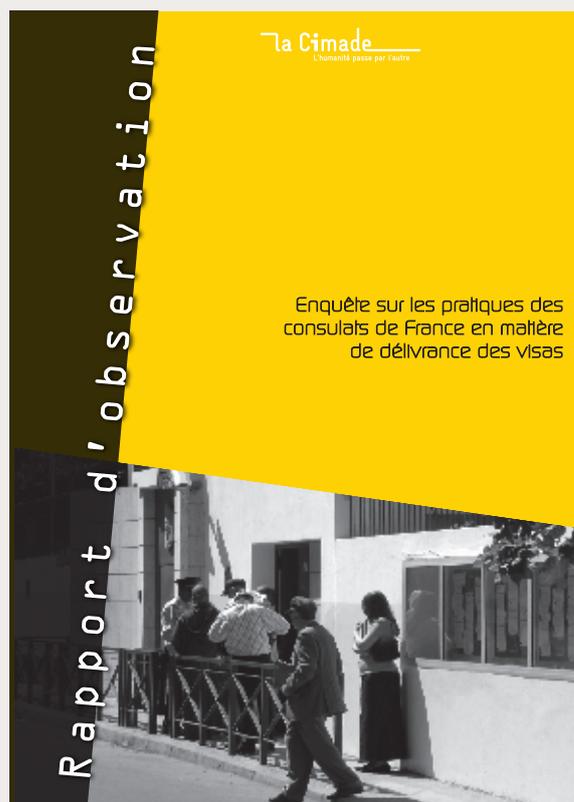
du coût d'une demande de visa et son non remboursement en cas de refus, la fusion du visa long séjour et du titre de séjour, l'usage de la biométrie, l'externalisation du traitement des demandes ou encore la mise en place de la formation linguistique et civique dans les pays d'origine.

Depuis novembre 2008 en effet, le service des visas est placé sous tutelle du Ministère de l'Immigration et non plus sous celle du Ministère des Affaires étrangères ce qui se traduit par le passage à une logique véritablement sécuritaire, de gestion des flux migratoires.

**« Ça m'a fait trop mal, je ne pensais que la France pouvait faire ça. J'avais tous les documents, j'avais confiance. Quand on sort de là, on se sent vide, nul, grugé. »**

De plus, depuis juin 2009 une partie des tâches jusque là assumées par les préfectures ont été déléguées aux consulats ce qui leur donne encore plus de pouvoir alors même que leur fonctionnement reste très opaque.

À partir des observations de terrain menées dans six pays aux profils différents (Ukraine, Turquie, Maroc, Algérie, Sénégal, Mali), ce rapport illustre d'ailleurs le piètre accueil qui est fait à ceux qui souhaitent se rendre en France. « Ca m'a fait du mal, ce n'est pas correct qu'on ne t'explique pas. Moi j'ai changé d'avis sur la France. Et ça va générer un sentiment



anti-français, ça va finir par provoquer une émeute. Il y a trois mois qu'ils ont monté les barrières, ils doivent sentir la colère qui monte » (témoignage recueilli à Bamako)

Ce travail d'observation et d'analyse a permis aussi à La Cimade d'élaborer un certain nombre de propositions pour améliorer le système de délivrance des visas. Elle propose notamment que les consulats soient obligés de répondre aux demandeurs dans un délai maximal au lieu de les laisser dans l'attente et le silence, qui au bout de deux mois actuellement signifie un refus implicite. Elle demande aussi que les demandeurs soient informés de la cause du refus et des possibilités de contester cette décision.

Ce rapport constitue donc un outil essentiel pour comprendre la politique d'immigration française et pouvoir interpellier les pouvoirs publics.

Téléchargez ce rapport sur [lacimade.org](http://lacimade.org)



# ALTERMONDES

REVUE TRIMESTRIELLE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

SOLIDARITÉ ET  
CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

DROITS HUMAINS

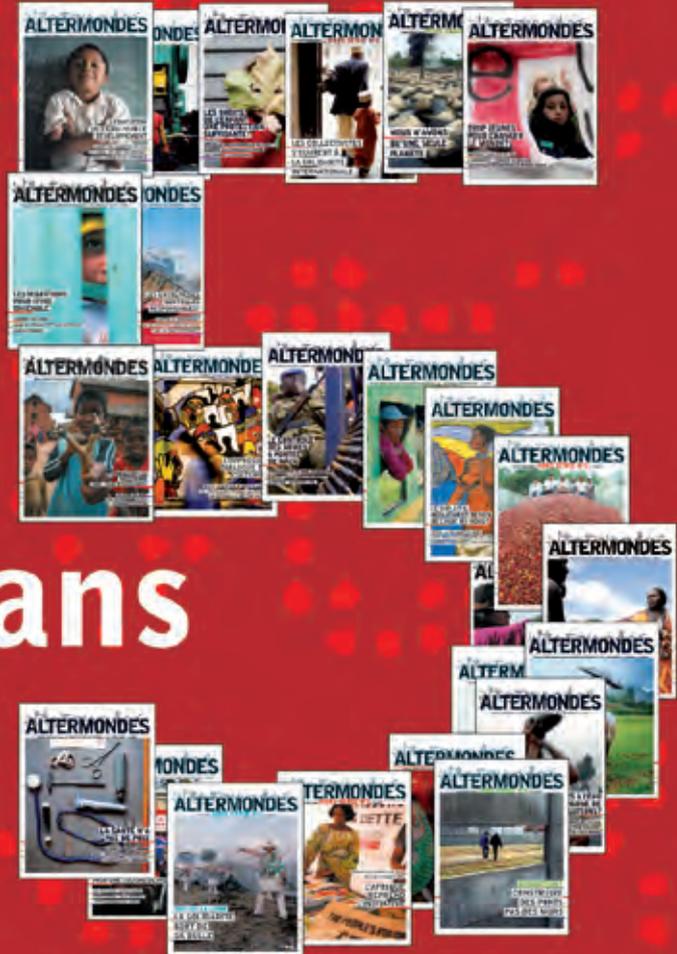
UN AUTRE REGARD  
SUR LE MONDE

ALTERMONDES  
A 5 ANS!

SIX MAISONS D'ÉDITION  
INDÉPENDANTES OFFRENT  
À CHAQUE NOUVEL ABONNÉ  
À ALTERMONDES UNE  
DE LEURS NOUVEAUTÉS

ans

ÇA SE FÊTE!



Dans la limite des stocks disponibles

Vents d'ailleurs



autrement

ÉDITIONS  
Charles Léopold Mayer

Métailié



Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Je souscris un abonnement d'un an à ALTERMONDES (Tarif France: 30€; 4 numéros et 2 hors série)

A RENVoyer à: ALTERMONDES | 14 passage Dubail | 75010 Paris  
altermondes@altermondes.org | www.altermondes.org